

VILLE DE L'AIGLE

Dossier de présentation 2025



ÉDITO



**L'OBTENTION D'UNE 3^{ÈME} FLEUR
DES «VILLES ET VILLAGES
FLEURIS» REPRÉSENTERAIT
UNE IMMENSE FIERTÉ POUR
NOTRE COMMUNE.
CE SERAIT LA RECONNAISSANCE
DE L'ENGAGEMENT COLLECTIF ET
DU TRAVAIL ACCOMPLI EN FAVEUR
DE L'EMBELLISSEMENT ET
LA QUALITÉ DE VIE DE
LA VILLE DE L'AIGLE**

La collectivité est entrée en 2013 dans le cercle des villes labellisées « Villes et Villages Fleuris ». En 2017, la ville, poursuivant ses efforts, a obtenu une seconde fleur. C'est avec une grande fierté et enthousiasme que nous vous présentons notre dossier de candidature pour l'obtention de la troisième fleur.

Les conditions dans lesquelles l'espace public est créé aujourd'hui illustrent la prise de conscience générale : on respecte la nature avec la gestion « zéro phyto » et les modes différenciés, on la considère comme un préalable à tout projet en s'adaptant à l'existant et non l'inverse. Des actions sont menées en faveur de l'environnement :

- Préservation du patrimoine arboré et de la biodiversité ;
- Végétalisation du cimetière ;
- Fleurissement en toutes saisons ;
- Fleurissement durable avec des vivaces dans les massifs ;
- Choix des végétaux adaptés au changement climatique et peu gourmands en eau.

Si le levier est le fleurissement, les enjeux dépassent la simple distinction esthétique : ils sont touristiques, sociaux, économiques, techniques, politiques et environnementaux.

Obtenir le label 3 fleurs des « Villes et Villages Fleuris » serait pour nous une grande fierté, une marque de reconnaissance pour les équipes des services techniques qui font au quotidien un travail remarquable et la reconnaissance du travail engagé pour faire de L'Aigle une ville où il fait bon vivre !

SOMMAIRE



PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

4

- Fiche d'identité
- Contexte géographique
- Données démographiques
- Contexte socio-économique
- Identité de la ville
- Patrimoine

DÉMARCHE DE VALORISATION ENVIRONNEMENTALE

16

- Motivations pour l'obtention du label
- Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement
- Stratégie de gestion
- Acteurs et ressources mobilisés
- Budget et équipements

ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

26

- Implication et participation des habitants
- Communication auprès des habitants
- Animations vertes

PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

34

- Le végétal au cœur de la ville
- Recensement des arbres
- Mise en œuvre du fleurissement
- Techniques d'entretien du patrimoine végétal

GESTION ENVIRONNEMENTALE DES ESPACES VERTS

40

- Préservation de la biodiversité
- Préservation des ressources naturelles
- Gestion différenciée

QUALITÉ DU CADRE DE VIE ET DE L'ESPACE PUBLIC

48

- Aménagements urbains
- Aménagements récréatifs et sportifs
- Partage et préservation du cadre de vie
- Accessibilité
- Santé et bien-être des usagers
- Projets

REVUE DE PRESSE

66



Fiche d'identité

La Ville de L'Aigle est située à l'Est du département de l'Orne, en Normandie, et s'est développée le long des berges de la Risle. Avec une population de 7 824 habitants (recensement 2021), L'Aigle se positionne comme la ville pôle du bassin de vie du Pays d'Ouche. Ville dynamique et accessible, elle combine les avantages d'une ville moyenne à taille humaine, avec des équipements modernes et une qualité de vie appréciée de ses habitants, appelés Aiglones et Aiglons.



La ville dispose de 5 écoles, 3 collèges, un lycée, ainsi que d'une médiathèque et d'une école de musique municipale. Sur le plan sanitaire, un hôpital avec maternité, ainsi que des écoles pour infirmiers et aides-soignants, complètent l'offre locale.

L'Aigle est aussi une ville où il fait bon vivre, portée par un tissu associatif dense, notamment dans le domaine sportif, lui valant le surnom de « L'Aigle la sportive ». Ses nombreuses animations, ses équipements et sa qualité de vie en font une ville



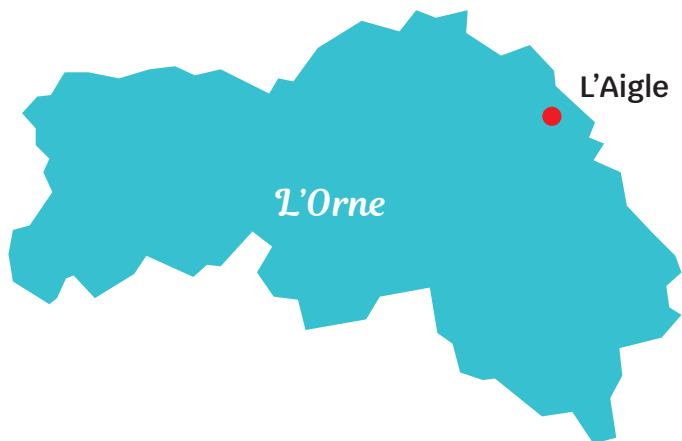
PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

équilibrée, où passé et présent se rencontrent avec harmonie.

Jumelée avec Aigle (Suisse), Clausthal-Zellerfeld (Allemagne) et Spisska Nova Vés (Slovaquie), la ville entretient des échanges internationaux. Située au carrefour de grandes villes : 1h30 de Caen et du Mans, 1h45 de Paris, et 50 minutes d'Alençon, elle fait partie de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle, qui regroupe 32 communes pour un bassin de vie de 26 000 habitants.

- **Villes jumelles : Aigle (Suisse), Clausthal-Zellerfeld (Allemagne), Spisska Nova Vés (Slovaquie)**
- **5 écoles, 3 collèges, 1 lycée**
- **1 médiathèque, 1 école de musique municipale**
- **1 hôpital avec maternité, 1 école infirmière, 1 école aide-soignante**
- **148 associations**

Contexte géographique

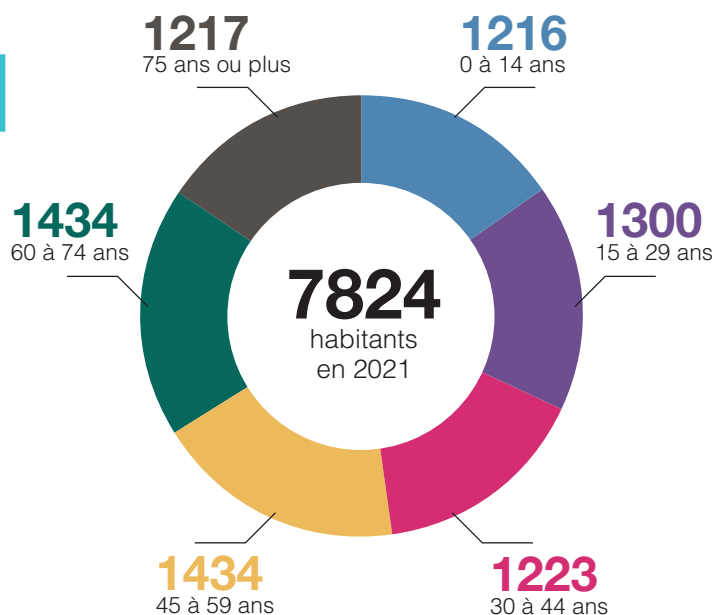


- **Paris** (148 km) : 1h45 mn, **Caen** (113 km) : 1h30 mn, **Le Mans** (118 km) : 1h30 mn, **Alençon** (67 km) : 50 mn

- 4^{ème} ville du département
- Population : **7824** (2021)
- Nom des habitants : **Aiglones et Aiglons**
- Département : **Orne** (61)
- Région : **Normandie**
- Préfecture : **Alençon**
- Sous-préfecture : **Mortagne-au-Perche**
- **CDC des Pays de L'Aigle** (32 communes, bassin de vie d'environ 26000 habitants)
- Superficie totale : **18 km²**
- Une rivière en plein cœur de ville : **la Risle**
- Altitude : **210 m**

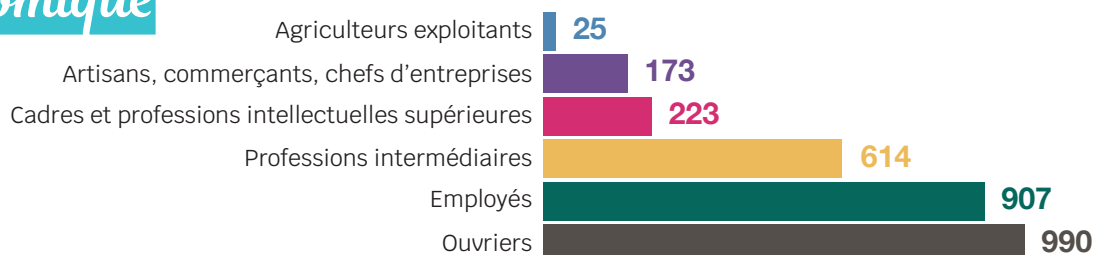
Données démographiques

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024



Contexte socio-économique

Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle 2021, ensemble : 3060.



Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.



France services

ZONE INDUSTRIELLE ET ARTISANALE

Le territoire compte trois zones d'activités complémentaires – mixte, industrielle et artisanale – représentant une superficie totale de 734 167 m². Elles accueillent plus de 70 établissements et proposent des services variés aux entreprises tels que la fibre optique, des espaces de travail équipés, une déchetterie, ainsi que des services de transport et de presse. Si deux de ces zones sont aujourd'hui entièrement occupées, la zone mixte offre encore un important potentiel de développement avec près de 235 000 m² disponibles.



Zones d'activités industrielles et artisanales.





NOMBRE DE
COMMERCES :

245



Marchés hebdomadaires : mardi et dimanche matin



PETITES VILLES DE DEMAIN

La commune de L'Aigle et la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle se sont engagées en 2021 avec l'État dans le programme « Petites Villes de Demain » du département de l'Orne. Ce partenariat qui réunit l'État et ces deux collectivités bénéficiaires, ainsi que la Région Normandie et le Département de l'Orne, vise à partager une vision stratégique commune du territoire et à renforcer le travail en synergie de l'ensemble des acteurs à son service.

La démarche conjointe des deux collectivités est motivée par l'objectif de revitaliser la ville centre de L'Aigle au bénéfice de l'ensemble du territoire intercommunal, dans le champ de l'habitat, du commerce, de la rénovation urbaine, de la transition écologique et de la cohésion sociale.



Identité de la ville

HISTOIRE

Fière de son histoire millénaire, L'Aigle s'impose aujourd'hui comme la ville pôle du Pays d'Ouche, conjuguant héritage et modernité. Traversée par la Risle, son passé est intimement lié à cette rivière qui, dès ses origines, a favorisé son implantation et son développement. Le premier nom connu de la ville, Bec Ham, issu du scandinave bec (ruisseau) et ham (habitation), témoigne de cette relation historique avec l'eau.

Son identité prend racine au XI^e siècle, lorsque Fulbert de Beina, premier baron de L'Aigle, érige un château-fort à l'endroit où un nid d'aigle fut découvert. Ce symbole puissant lui vaut le nom d'Aquila, qui deviendra L'Aigle. Depuis, la ville n'a cessé d'évoluer, tout en préservant son patrimoine.



TRADITIONS ET FÊTES LOCALES

L'Aigle est une ville dynamique où événements culturels, sportifs et festifs rythment le quotidien des habitants. Tout au long de l'année, la ville s'anime autour de rendez-vous variés, favorisant le lien social et la convivialité.



Une offre culturelle accessible et diversifiée

Théâtre, concerts, comédies, expositions, contes... chaque spectacle de la saison culturelle aiglonnaise explore des univers variés destinés au plus grand nombre. Portée par le service culturel, cette programmation se veut accessible à tous, avec des tarifs abordables et une offre éclectique.



La médiathèque enrichit cette dynamique avec des animations toute l'année, notamment le **Festival du Conte**, qui plonge petits et grands dans l'univers des récits légendaires. Le festival de théâtre amateur «**L'Aigle en Scène**», quant à lui, met en avant les compagnies locales et participe à la vitalité culturelle du territoire. La musique est aussi à l'honneur avec le **festival Jazz en Ouche**, la **Fête de la Musique**, qui valorise les talents locaux, les concerts de l'école de musique et les **Dimanches sous les Platanes**, qui animent les week-ends d'été sous les majestueux platanes tricentenaires.

Des animations pour tous

Chaque saison apporte son lot de festivités. Dès le printemps, la **Foire aux Arbres** rassemble passionnés et professionnels du jardinage dans le cadre de la **Semaine Verte**. Cette semaine de sensibilisation au développement durable et à l'écologie est organisée depuis 2022.

Côté sport, L'Aigle s'est démarquée pendant 4 années avec la **Journée Olympique et Paralympique**, proposée dans le cadre de Terre de Jeux 2024.

La ville organise également la **Fête du Sport** et le **Forum des Associations** qui permettent aux habitants de découvrir et de s'initier à de nombreuses disciplines.

L'Aigle est aussi une ville solidaire. En octobre, elle se mobilise pour **Octobre Rose**, un mois dédié à la sensibilisation et au soutien des personnes touchées par le cancer du sein, à travers diverses actions et événements.

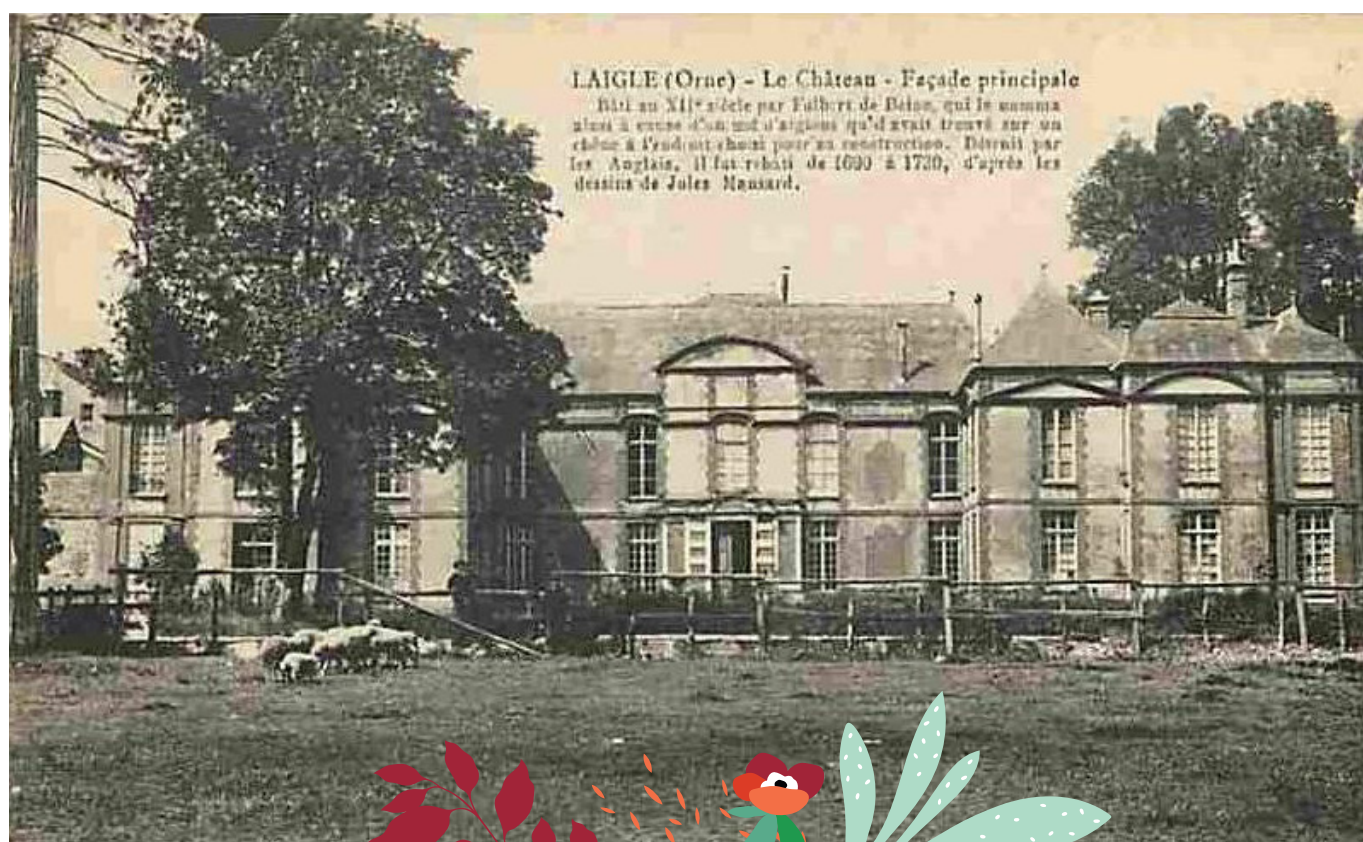
Enfin, l'année se clôture avec la magie du **Marché de Noël**, un rendez-vous festif où produits du terroir, artisanat et animations enchantent le centre-ville.

Ville vivante et accueillante, L'Aigle propose chaque année une richesse d'événements où chacun trouve sa place et son plaisir.



UN ENGAGEMENT POUR LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

La Ville de L'Aigle s'attache à préserver et valoriser son patrimoine, témoin de son histoire et de son identité. Depuis 2016, une politique d'investissement ambitieuse a été engagée pour l'entretien et la restauration du bâti communal, notamment des édifices religieux classés Monuments Historiques. Les églises Saint-Martin et Saint-Jean ont ainsi bénéficié d'importants travaux. Parallèlement, la municipalité poursuit ses efforts sur d'autres sites emblématiques, comme l'actuel site des Tanneurs qui se transformera en centre socio-culturel et qui réunira la médiathèque, l'université inter-âge, et la MJC. La Ville de L'Aigle souhaite concilier préservation du patrimoine et modernisation afin de garantir un cadre de vie harmonieux et transmettre ce riche héritage aux générations futures.



Le Château de L'Aigle

Le Château de L'Aigle

Le château actuel, ainsi que les communs, furent construits à partir de 1690 sur l'emplacement de l'ancienne forteresse. Conçu par Jules Hardouin-Mansart, il témoigne de l'architecture classique et abrite aujourd'hui l'Hôtel de Ville. **Classé Monument Historique depuis 1948**, il conserve des éléments remarquables, dont son escalier monumental. L'ensemble s'inscrit dans un **cadre paysager d'exception**, en lien direct avec le parc Albert 1er arboré et l'esplanade du Boulingrin fleuri tout au long de l'année,

offrant aux habitants et visiteurs un **espace de promenade et de détente en cœur de ville**. Dans une démarche alliant préservation et modernisation, la Ville a entrepris d'importants travaux de **rénovation énergétique**. Grâce au plan France Relance, les huisseries ont été remplacées, améliorant l'isolation thermique tout en respectant l'architecture d'origine. Par ailleurs, des **travaux d'accessibilité PMR** ont été réalisés, incluant l'installation d'un élévateur et l'aménagement des accès extérieurs.



L'église Saint-Martin

Témoin de neuf siècles d'histoire, l'église Saint-Martin impressionne par son architecture évolutive, du gothique flamboyant au néo-gothique. **Classée Monument Historique en 1886 et 1990**, elle abrite des œuvres remarquables de l'entre-deux-guerres. Eglise au cœur de la ville, elle occupe une place importante pour les Aiglons. Après **deux ans de restauration**, l'église a retrouvé fin 2024 toute sa splendeur, grâce à une **rénovation des façades sud et est** : sculptures, vitraux, charpente, couverture ont alors été restaurés. Pour mettre en valeur sa restauration, la ville a participé en 2025 à Pierres en Lumières, festival nocturne du patrimoine Normand.

L'église Saint-Jean

Érigée en paroisse au XIV^e siècle, l'église Saint-Jean, **inscrite aux Monuments Historiques en 1985**, a fait l'objet d'importants **travaux de rénovation depuis 2017**. Fermée pour raisons de sécurité, elle a bénéficié d'une réfection complète de sa toiture, permettant de sauvegarder son remarquable clocher octogonal et son mobilier classé.





◀ L'église Saint-Barthélemy

Construite au XII^e siècle, cette église au clocher élancé et à la voûte en bois a été **inscrite aux Monuments Historiques en 1966**. Rachetée en 2021 par un architecte, elle connaît aujourd'hui une nouvelle vie, avec un **projet de valorisation** respectueux de son histoire et de son architecture.

La promenade des 7 ponts

Créée en 1999, la promenade des 7 ponts invite à la découverte du patrimoine naturel de la ville, entre cours d'eau et vestiges botaniques. Les **platanes tricentenaires**, témoins du parc du château du XVII^e siècle, rappellent l'importance de la préservation de notre cadre de vie.

Chaque année, les Journées du Patrimoine offrent l'occasion de (re)découvrir ces trésors, restaurés et sublimés pour transmettre l'histoire de L'Aigle aux générations futures.



Pont du parc Albert 1^{er}





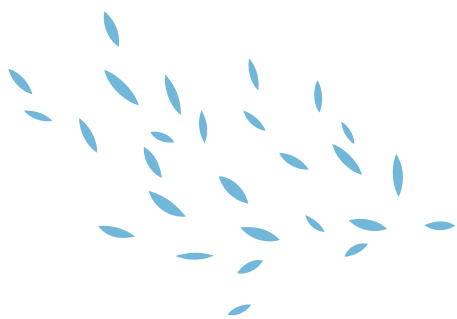
Les platanes tricentenaires

Ces deux géants situés Aire des Platanes, prennent racine entre deux bras de la Risle et constituent la **richesse du patrimoine naturel et culturel** de la Ville de L'Aigle. Ils retracent 300 ans d'histoire et, selon les botanistes, ils peuvent devenir millénaires. Pour les historiens locaux, ces platanes faisaient partie du Parc du Château construit entre 1690 et 1730 sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Ils ont reçu le **label « Arbres remarquables de France » en 2016**. En juillet-août, les platanes accueillent concerts et spectacles dans le cadre de la saison culturelle avec "Les samedis/dimanches après-midi sous les platanes".

L'OPAH-RU : UN ENGAGEMENT POUR UN CENTRE-VILLE RÉNOVÉ ET ATTRACTIF

Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), la Ville de L'Aigle et la CDC des Pays de L'Aigle ont mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour améliorer le parc immobilier du centre-ville. Ce programme vise à **réduire la vacance des logements, lutter contre l'habitat indigne et moderniser l'habitat privé**.

Avec un engagement financier de 291 250 € sur 2021-2026, la ville accompagne les propriétaires en proposant aides financières et conseils personnalisés pour la rénovation énergétique, l'adaptation au vieillissement ou le ravalement des façades. En requalifiant l'habitat et en valorisant le patrimoine bâti, l'OPAH-RU contribue directement à **renforcer l'attractivité et la qualité de vie** en centre-ville.



Rénovation d'une habitation

Motivations pour l'obtention du label

La première fleur du label « Villes et Villages Fleuris » a été décrochée par la Ville de L'Aigle en 2013.

Cette première distinction a marqué le point de départ d'une dynamique forte, portée par des élus et des agents investis, en parfaite harmonie.

Ensemble, ils ont développé de nouveaux projets, permettant à la commune d'obtenir sa 2^{ème} fleur en 2017.



Aujourd'hui, la volonté de poursuivre cette démarche s'inscrit dans la continuité. Le label « Villes et Villages Fleuris » est un moteur : il insuffle une dynamique, fixe des objectifs ambitieux, et valorise les actions concrètes menées au service du cadre de vie. Car **une ville labellisée est aussi une ville plus attractive** : cette distinction devient un critère qui influe sur le choix d'implantation de nouveaux habitants.

Depuis 2020, les objectifs fixés n'ont cessé d'évoluer pour répondre aux attentes croissantes des habitants. Ils se traduisent par une multitude de réalisations qui participent à l'attractivité de la commune comme



DÉMARCHE DE VALORISATION ENVIRONNEMENTALE

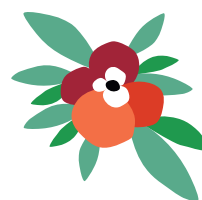
la voie verte et l'espace paysager devant le complexe culturel. Ces aménagements invitent à la flânerie et encouragent de nouveaux usages de la ville, plus apaisés, plus tournés vers la nature. Ces lieux de promenade et de détente participent à l'identité d'**une ville plus verte, plus douce à vivre**. Mais le label va au-delà de l'embellissement. Il récompense l'ensemble des projets qui participent à l'amélioration du cadre de vie, dans le respect des grands enjeux d'aujourd'hui et de demain : transition écologique, sobriété en eau, biodiversité, végétalisation durable...

Autant de préoccupations qui sont aujourd'hui intégrées dans nos pratiques. L'obtention de la 3^{ème} fleur permettrait à la ville de s'approprier encore davantage le label comme un véritable levier d'actions. Un moyen supplémentaire pour permettre à la ville de continuer à **aménager un environnement durable, favorable à la qualité de vie des Aiglones et des Aiglons, et à l'accueil des touristes de passage**. Une opportunité, enfin, pour renforcer cette dynamique collective au service de l'intérêt général.

Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement

La municipalité mène une politique d'aménagement paysager visant à renforcer la présence du végétal en ville tout en préservant son patrimoine naturel et bâti. Les jardins, vergers et espaces de nature occupent une place essentielle à L'Aigle, offrant des **respirations paysagères** et contribuant à la qualité du cadre de vie. La ville bénéficie d'un environnement remarquable, marqué par des **platanes tricentenaires, des zones humides et des reliefs singuliers**, qui font l'objet de protections et de mises en valeur spécifiques. Chaque projet d'aménagement prend en compte ces éléments structurants afin d'assurer leur pérennisation et leur intégration harmonieuse

dans le paysage urbain. **Le végétal est ainsi au cœur des projets emblématiques** comme Risle en Scène, la rénovation du quartier de La Madeleine dans le cadre de l'ANRU ou encore la mise en valeur du Monument aux Morts. De même, Cette démarche globale s'inscrit dans une volonté de préserver l'identité paysagère du territoire, d'embellir les espaces publics et de renforcer la continuité écologique.





Stratégie de gestion

Depuis plus de 10 ans, la Ville de L'Aigle n'utilise plus de produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces verts, affirmant ainsi son engagement en faveur d'une gestion écologique et durable. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie globale qui vise à préserver la biodiversité tout en garantissant un cadre de vie agréable aux habitants.

Un plan de gestion différenciée a été mis en place, adaptant l'entretien des espaces en fonction de leur usage et de leur environnement. Certaines zones, comme le cimetière, bénéficient d'un aménagement spécifique avec un cheminement sous forme de labyrinthe, permettant aux visiteurs d'être au cœur d'un espace naturel préservé. Cette approche favorise le retour de la biodiversité en ville et offre une expérience apaisante en harmonie avec la nature.

La stratégie de fleurissement a également évolué pour intégrer **davantage de plantes et d'arbustes ornementaux à faibles besoins hydriques**, réduisant ainsi l'empreinte écologique de l'entretien paysager.

Les plantations en pleine terre sont privilégiées et les essences sélectionnées sont **adaptées aux contraintes urbaines et climatiques**. L'entretien du patrimoine arboré repose sur un plan d'élagage progressif sur quatre ans, favorisant des tailles douces. Tous les ans, des tailles raisonnées et en rideaux sont effectuées sur les arbres de la ville. Enfin, une attention particulière est portée aux ronds-points et aux parcs, qui bénéficient d'un aménagement paysager soigné, tandis que dans certains secteurs périphériques, **la végétation spontanée est encouragée pour renforcer la continuité écologique et le maillage vert de la commune**.



GESTION DES DÉCHETS AVEC LE TRI SÉLECTIF

La gestion des déchets à L'Aigle est un enjeu essentiel pour le développement durable et la préservation de l'environnement. Dans cette optique, la ville et le SMIRTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) travaillent main dans la main pour mettre en place des solutions respectueuses de la planète et favoriser une gestion optimale des déchets.

L'un des axes majeurs de cette collaboration concerne le **tri sélectif**. En effet, chaque bâtiment communal de L'Aigle est équipé de poubelles dédiées au tri des déchets. Cette initiative permet de séparer les différents types de déchets à la source.

La Ville de L'Aigle s'efforce de **sensibiliser ses citoyens à l'importance du tri**, en mettant en place des campagnes de communication et des actions éducatives pour encourager la participation de tous.

AU SERVICE DE LA PROPRETÉ

La Ville de L'Aigle poursuit ses efforts pour maintenir un cadre de vie agréable et respectueux de l'environnement en investissant dans des équipements modernes et efficaces pour la gestion de la propreté. Dans cette démarche, la municipalité a acquis deux «Glutton» électriques, une balayeuse de 5 m³ et un nettoyeur haute pression, permettant d'optimiser l'entretien des espaces publics.

Les gloutons électriques, véhicules compacts et performants, assurent une collecte rapide et efficace des déchets en centre-ville et dans les zones sensibles. Grâce à leur capacité à aspirer les déchets en continu, ces appareils contribuent à un environnement urbain plus propre et à la réduction des nuisances liées à la prolifération des déchets. Cette innovation permet de maintenir la ville dans un état de propreté, tout en favorisant l'électrique.

La balayeuse de 5 m³ vient compléter ces

équipements en nettoyant les rues de manière systématique et rapide. Elle est utilisée pour assurer un balayage régulier des voies publiques, contribuant à l'élimination des salissures et des débris laissés par les passants ou les véhicules. De plus, la Ville de L'Aigle met un point d'honneur à entretenir ses espaces publics.

Ainsi, **100 points propres sont répartis à travers la ville** et sont vidés deux fois par semaine pour garantir une propreté constante. Ces points de collecte sont situés à des endroits stratégiques, ce qui permet aux citoyens de déposer facilement leurs déchets tout en préservant l'esthétique de la ville.

Les agents techniques de la ville, présents tous les jours en centre-ville, jouent également un rôle clé dans le maintien de la propreté. Ils veillent à l'entretien des voies, des parcs et des **12 canisites** (espaces dédiés aux besoins des animaux), permettant de préserver l'hygiène et de garantir le confort des habitants, ainsi que celui de leurs animaux.



Acteurs et ressources mobilisés

LES ACTEURS MOBILISÉS

La gestion des espaces verts et de la voirie repose sur une équipe compétente et engagée, mobilisée au quotidien pour assurer l'entretien et la valorisation du patrimoine paysager de la Ville de L'Aigle.

LE SERVICE DES ESPACES VERTS ET DE LA VOIRIE

L'équipe dédiée à la création et à l'entretien des espaces verts est composée de 7 agents permanents :

- Fabrice Concaud,
dans la collectivité depuis 28 ans,
- Benoît Jeanne,
dans la collectivité depuis 30 ans,
- Jean-Michel Libert,
dans la collectivité depuis 29 ans,
- Jean-Yves Philippe,
dans la collectivité depuis 30 ans,
- Damien Renouard,
dans la collectivité depuis 18 ans,
- Kévin Hamelet,
dans la collectivité depuis 4 ans,

- Loïc Bonhomme,
dans la collectivité depuis 6 ans.

Sous la responsabilité d'Éric Compagnon, technicien en poste depuis 23 ans, ces agents assurent l'entretien des parcs, ronds-points, cimetière végétalisé, et accompagnent les projets de plantation et d'embellissement de la ville.

L'équipe en charge de la voirie veille à l'entretien des trottoirs, allées et espaces publics. Elle est composée de 7 agents :

- Bruno Bidault,
dans la collectivité depuis 25 ans,
- Jean-Christophe Horneck,
dans la collectivité depuis 16 ans,
- Sébastien Quittard,
dans la collectivité depuis 18 ans
- Jean-Marie Pionnier,
dans la collectivité depuis 19 ans
- Gilles Collard,
dans la collectivité depuis 9 ans
- Ludovic Léger,
dans la collectivité depuis 6 ans
- Bruno Vannier,
dans la collectivité depuis 9 ans.



Le service des espaces verts



Formation et partenariats

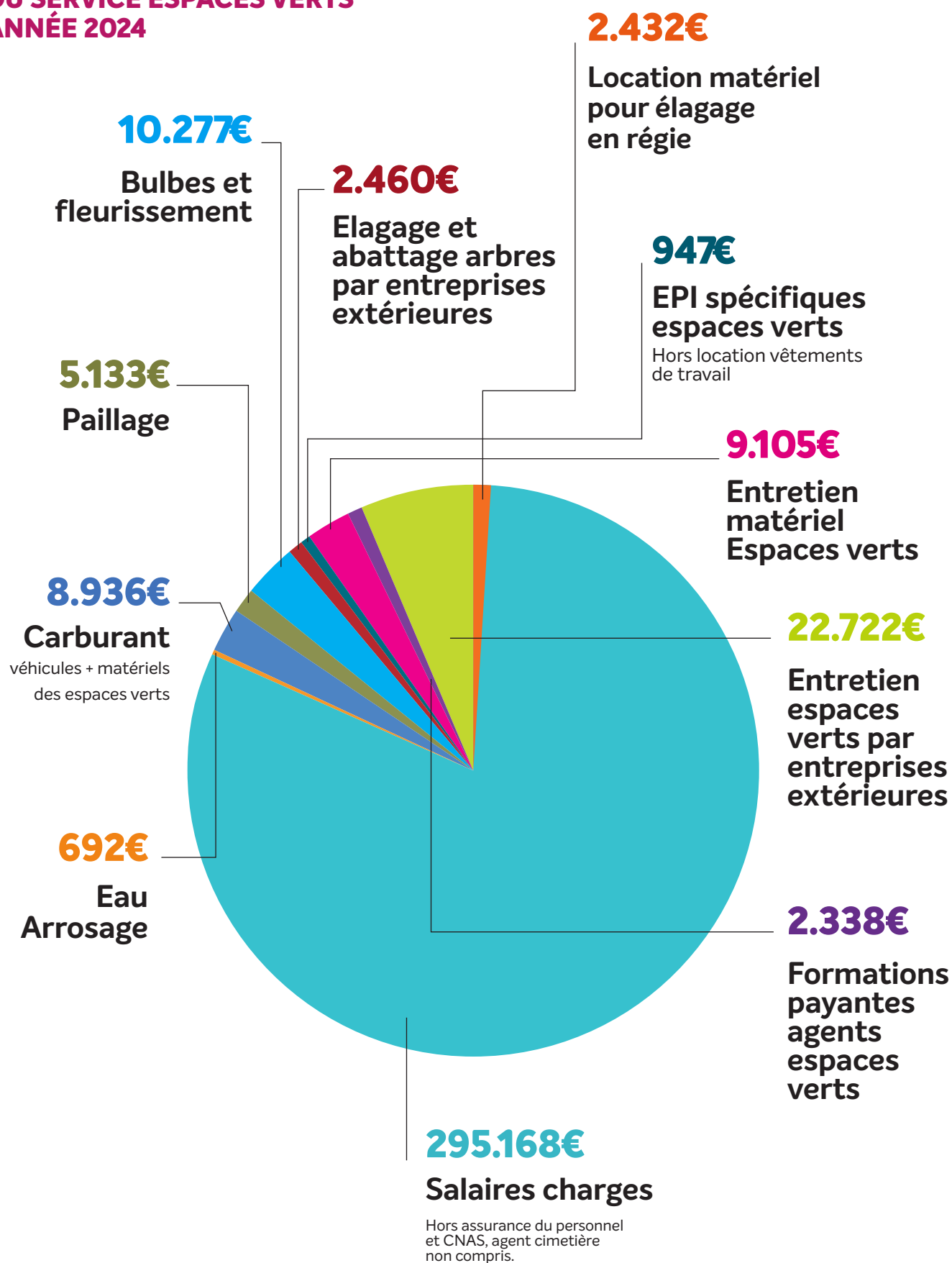
La Ville de L'Aigle investit dans la formation continue de ses agents afin de garantir une gestion durable et efficace des espaces verts. Plusieurs formations sont régulièrement proposées :

- Formations aux CACES pour l'utilisation des engins d'entretien,
 - Formation sur l'entretien des vivaces et les bases du diagnostic phytosanitaire des arbres,
 - Formation à la taille douce des arbres et arbustes.
- Pour l'entretien des talus,
 - Pour l'entretien de la rivière et le nettoyage mécanique des filets d'eau deux fois par an,
 - Un élagueur professionnel, pour les tailles spécifiques des platanes tricentenaires et le retrait du bois mort,
 - Des personnes en Travaux d'Intérêt Général (TIG), apportant un soutien sur certaines opérations.

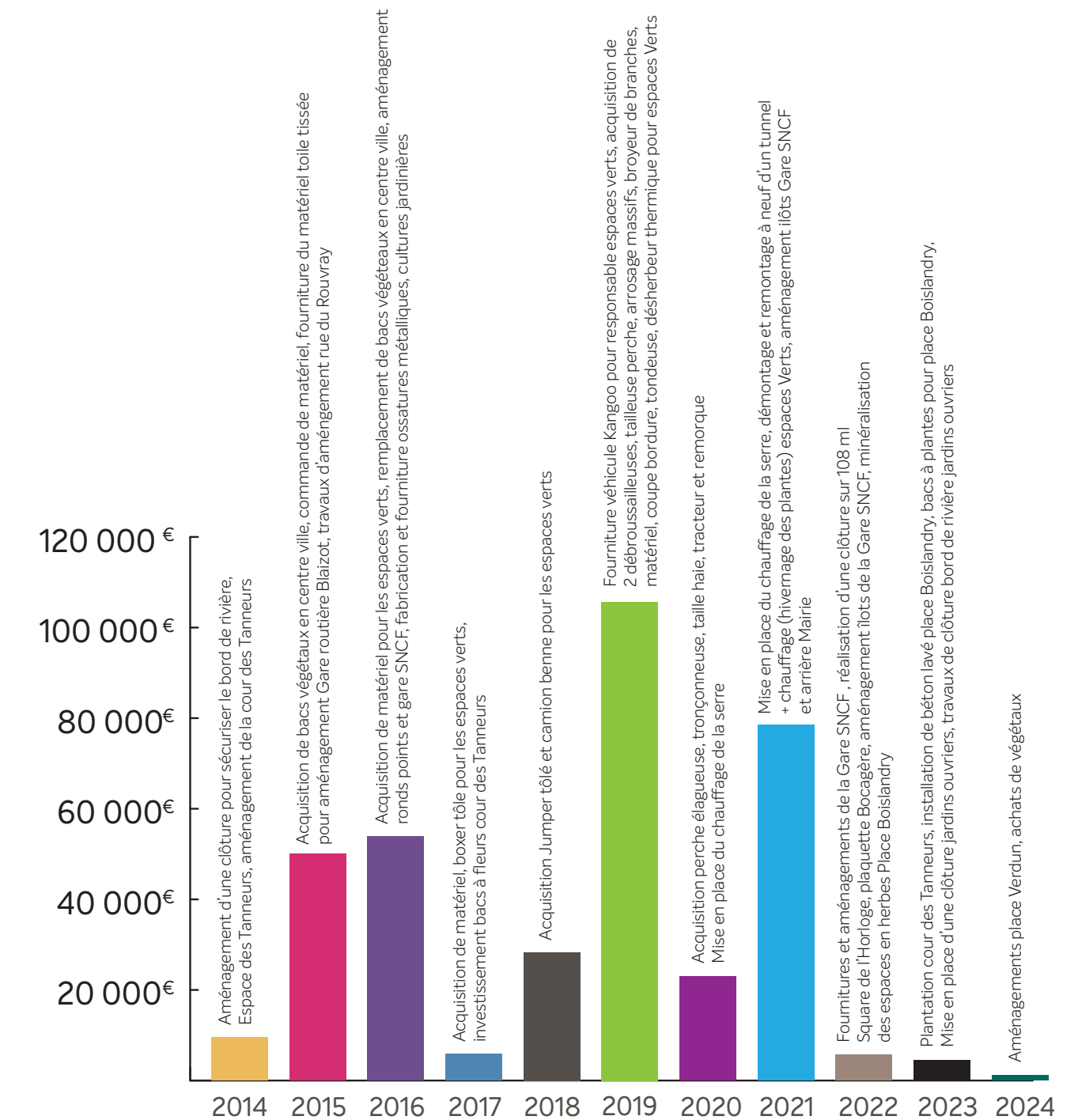
Grâce à cette organisation et ces compétences, la Ville de L'Aigle garantit un cadre de vie agréable et un environnement préservé pour ses habitants.

Budget et équipements

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE ESPACES VERTS ANNÉE 2024



INVESTISSEMENTS DE 2014 À 2024



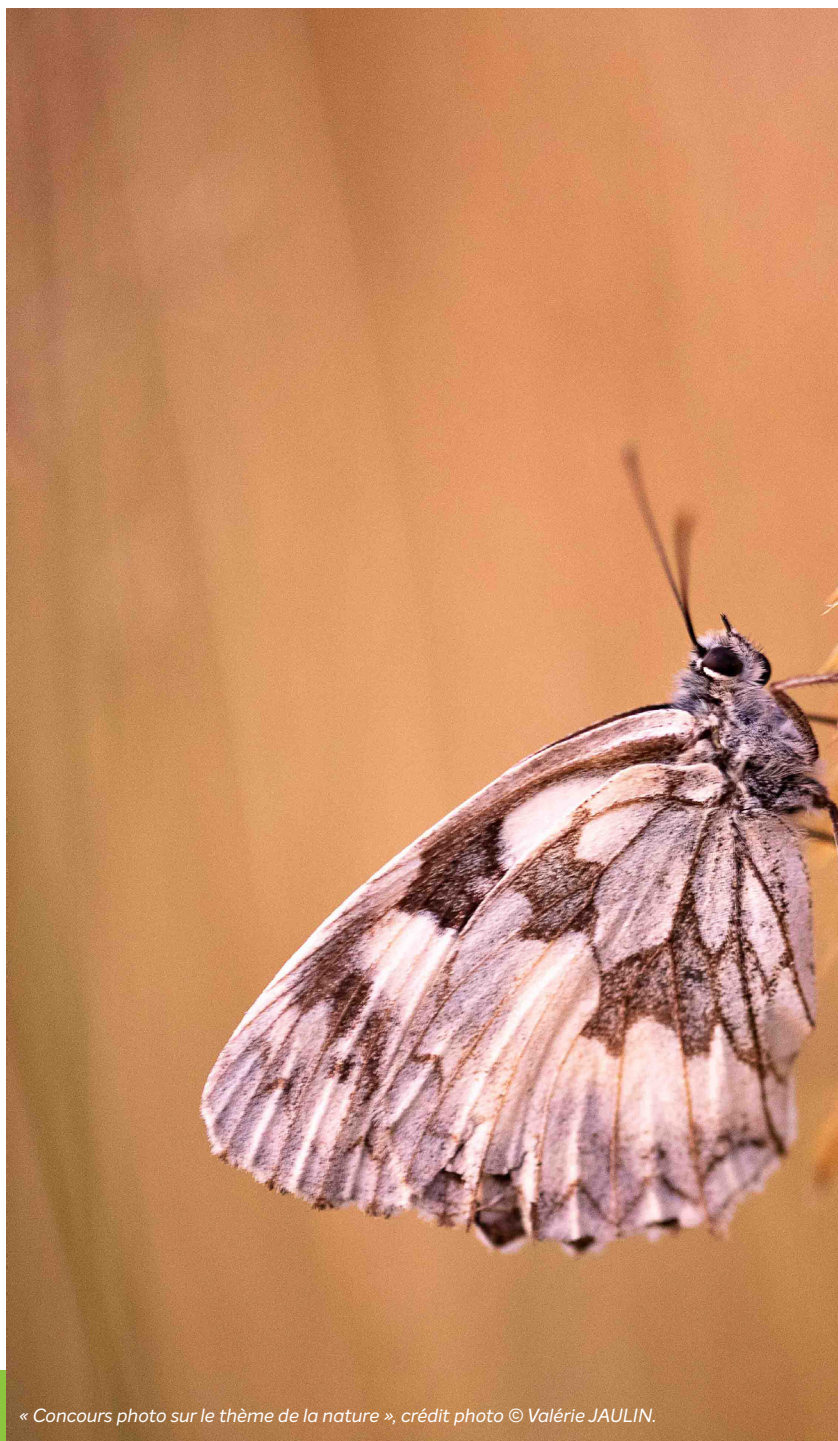
LISTING DES ÉQUIPEMENTS EN ANNEXE

Implication et participation des habitants

PARTICIPATION CITOYENNE

La participation citoyenne consiste à impliquer les habitants dans le processus d'élaboration des politiques publiques, notamment grâce à des outils en ligne. Acte civique, vote, participation à un dispositif de concertation... Les formes de participation citoyenne à l'échelle locale sont variées et tendent encore à se diversifier. Elles peuvent constituer **de véritables leviers pour mobiliser les habitants et favoriser l'engagement sur le territoire**. C'est pourquoi, la Ville de L'Aigle a mis en place une plateforme de démocratie participative pour ses citoyens et usagers. : **jeparticipe.ville-laigle.fr**

Les citoyens peuvent s'exprimer en proposant des projets pour leur ville grâce au budget participatif.



« Concours photo sur le thème de la nature », crédit photo © Valérie JAULIN.





ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

JARDINS OUVRIERS

Les jardins ouvriers et familiaux de L'Aigle comprennent **216 parcelles** mises à disposition de particuliers. Ces jardins sont des lieux de convivialité où les jardiniers échangent des astuces et créent des liens sociaux. L'arrosage est autorisé via l'eau de la Risle ou la récupération des eaux de pluie. Ces jardins permettent non seulement de **cultiver des produits frais**, mais aussi de **réduire les coûts alimentaires**, de **diminuer les déchets** et **renforcer la cohésion entre les habitants**.



CENTRE AÉRÉ

Les enfants sont sensibilisés au bien-être des espaces qui les entourent. C'est pourquoi lors des vacances, ils s'occupent des jardinières du centre et ont même fabriqué un compost.

JARDINS PARTAGÉS DU CONSEIL CITOYEN

Les jardins partagés du Conseil Citoyen du Quartier de La Madeleine à L'Aigle permettent aux habitants de cultiver des fruits et légumes ensemble, favorisant ainsi la convivialité et les échanges. Les plantations, réalisées par les enfants, leurs parents et les membres du conseil ont pour objectif de créer un espace de rencontre et d'apprentissage. Ces jardins, un projet collectif soutenu par la ville et le bailleur Orne Habitat, seront complétés par la requalification du quartier avec l'ANRU, incluant un verger et des jardins familiaux pour renforcer les liens sociaux et environnementaux et favoriser un mieux-manger.



CONCOURS DE FLEURISSEMENT

La Ville de L'Aigle organise chaque année son concours de fleurissement. Une occasion pour les particuliers aiglons de montrer leur talent et de partager leur passion, que l'on habite en maison ou en appartement. Il est nécessaire de rappeler que l'implication de chacun participe à l'embellissement de la ville.



CONCOURS DÉPARTEMENTAL DES MAISONS FLEURIES

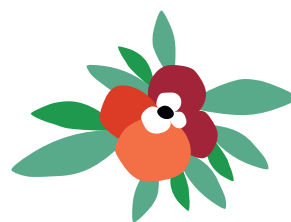
Chaque année, des participants du concours communal de fleurissement participent au concours départemental des maisons fleuries destiné à récompenser les habitants qui contribuent à l'embellissement de leur cadre de vie.

Pour l'édition 2024, **quatre aiglons ont été récompensés parmi les seize inscrits** dans la catégorie maison avec jardin très visible de la rue. Ce concours valorise l'engagement en faveur de la biodiversité, du patrimoine local et met en lumière la créativité et l'implication des citoyens pour un environnement plus agréable et plus accueillant.

Communication auprès des habitants

La ville, fière de posséder deux fleurs, est consciente de la démarche globale d'amélioration du cadre de vie qu'elles représentent. Ainsi, le label «Villes et Villages Fleuris» est mis en valeur à travers divers supports de communication, témoignant de l'engagement communal pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité. Le logo de ce label est ainsi régulièrement affiché sur les supports de communication liés à des actions environnementales telles que la Foire aux Arbres, la Semaine Verte ou le Concours de Fleurissement. Les panneaux d'entrée de ville arborent fièrement les deux fleurs du label.

La ville met également en avant le travail lié à cette démarche à travers une page dédiée sur son site internet (en cours de refonte), ainsi que sur ses réseaux sociaux, où les habitants sont



régulièrement informés des actions entreprises : élagage, végétalisation des espaces publics, protection de la biodiversité, tonte raisonnée des espaces verts s'y prêtant, désherbage, travaux d'aménagements de la Risle, entretien des rues... Ces supports permettent de valoriser les initiatives écologiques de la ville et d'encourager les bonnes pratiques parmi les résidents.

Parallèlement, la ville communique sur sa compétence en matière de propreté, à travers des campagnes telles que «Trier c'est tout un art» pour le tri des déchets et une campagne de sensibilisation contre les déjections canines. Ces actions participent à renforcer l'image de L'Aigle en tant que commune responsable, respectueuse de l'environnement et attentive à la qualité du cadre de vie.

Animations vertes

Dans le cadre de ses initiatives en faveur de l'environnement, la Ville de L'Aigle organise une semaine dédiée à la biodiversité et au développement durable, ouverte à tous et gratuite. Cette semaine est une véritable célébration de la nature, de l'éducation environnementale et de la participation citoyenne, avec des animations et des actions destinées à sensibiliser les habitants à la protection de l'environnement et aux gestes quotidiens qui favorisent la préservation de la planète.



Atelier découverte des mammifères de Normandie

Lors de cet atelier, les participants ont l'occasion d'en apprendre davantage sur les mammifères présents en Normandie. Animé par des experts en faune locale, cet atelier permet de découvrir les différentes espèces de mammifères qui peuplent la région, leur habitat, leur rôle écologique et les menaces qui pèsent sur leur survie. Une occasion unique pour petits et grands de mieux comprendre la biodiversité locale et l'importance de préserver ces espèces pour l'équilibre de nos écosystèmes.



Atelier théâtre

Dans un autre registre, un atelier théâtre est proposé pour sensibiliser les participants de manière ludique et créative aux enjeux du développement durable.

À travers des jeux de rôle et des scénarios imaginatifs, cet atelier permet d'aborder des thématiques telles que la gestion des déchets, la réduction de l'empreinte carbone ou encore la consommation responsable. Cette activité interactive encourage les participants à réfléchir à la manière dont ils peuvent agir au quotidien pour protéger l'environnement, tout en développant leur esprit critique et leur sensibilité artistique.



LE SYNDICAT DE LA RISLE

La Ville de L'Aigle valorise la Risle qui la traverse, en collaborant étroitement avec le Syndicat mixte du bassin de la Risle et de la Charentonne. Cette coopération se traduit par des **initiatives éducatives** et des actions concrètes visant à sensibiliser les jeunes à la protection de l'environnement et à préserver le milieu aquatique.

Lors de la Semaine Verte, le Syndicat propose des **classes d'eau** et des **ateliers en bord de rivière**, permettant aux participants de découvrir le cycle de l'eau, la biodiversité, la chaîne alimentaire ainsi que l'analyse de la qualité de l'eau.

De plus, en 2021, **deux barrages flottants** ont été installés sur la Risle, aux abords des jardins ouvriers et près des Services Techniques. Ces dispositifs visent à retenir les déchets flottants et à sensibiliser le public sur le sujet de la pollution des rivières. L'année précédente, ces barrages avaient permis de récupérer près de **600 kg de déchets**.

Depuis 2022, des **travaux de renaturation** des cours d'eau sont menés dans le centre-ville de L'Aigle. Ces interventions, réparties sur plusieurs tronçons, ont pour objectifs de diminuer le risque d'inondation, de restaurer la continuité écologique et d'améliorer le cadre de vie.



Visite du SMIRTOM

Une visite guidée du SMIRTOM est également proposée pour permettre aux habitants de mieux comprendre le processus de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Cette visite permet de découvrir **comment les déchets sont triés, recyclés et transformés**, et d'approfondir les enjeux liés à la gestion des déchets dans la lutte contre la pollution et le gaspillage. Les visiteurs peuvent poser leurs questions aux professionnels sur les bonnes pratiques à adopter pour mieux trier et

recycler, et ainsi contribuer à une gestion plus responsable des déchets à l'échelle locale.

Cette semaine riche en activités et en découvertes est une excellente occasion de **sensibiliser la population aux enjeux environnementaux** tout en favorisant la convivialité et la participation collective.

En rendant ces **événements gratuits et accessibles à tous**, la Ville de L'Aigle souhaite renforcer son engagement pour un avenir plus durable et encourager chacun à devenir acteur du changement.



Rando écolo

L'objectif : allier santé et propreté avec une rando écolo qui a pour intérêt commun d'agir concrètement pour protéger l'environnement. Les participants nettoient des sites urbains ou naturels, dégradés par toutes sortes de déchets sur plusieurs kilomètres, dans un esprit de camaraderie.



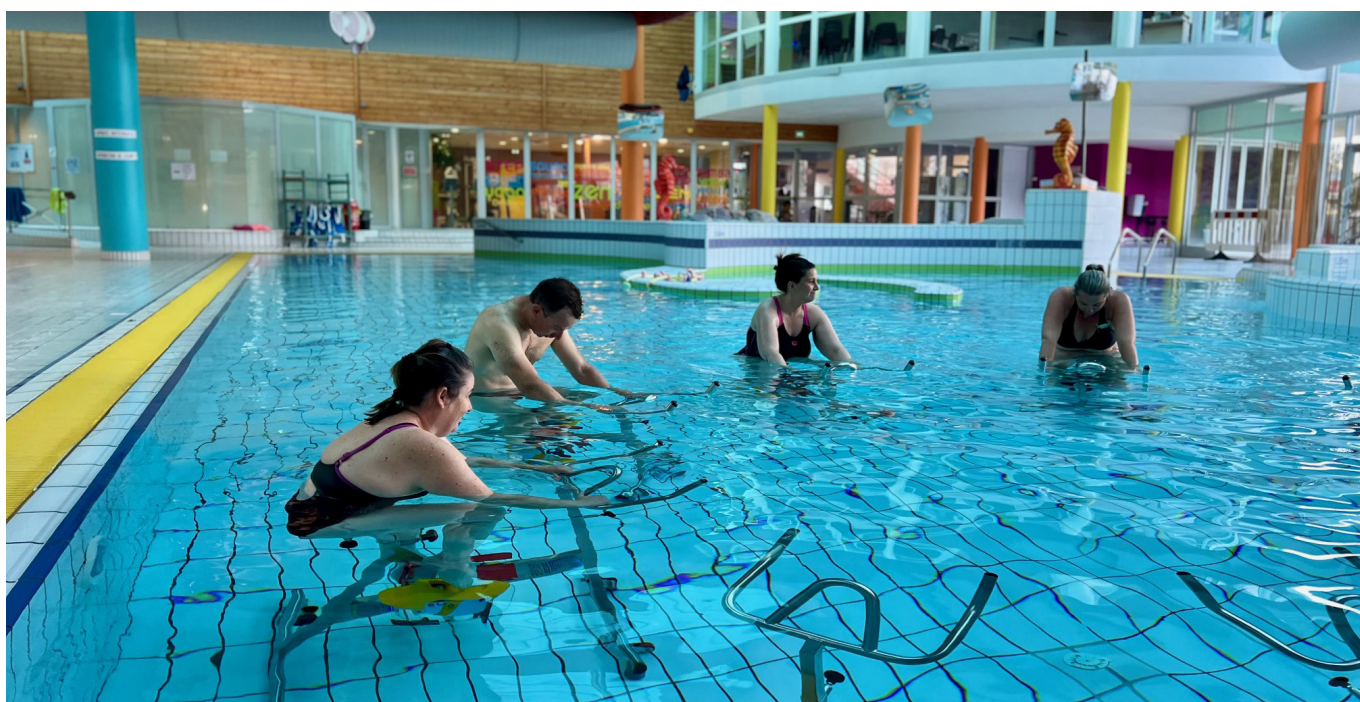
Nettoyons la nature

La Ville de L'Aigle organise une session de nettoyage et de désherbage sous le slogan «**Nettoyons la nature**». Cette initiative invite les habitants, petits et grands, à participer activement à la préservation de leur cadre de vie et à prendre soin des espaces publics tout en réduisant l'impact de l'entretien chimique sur la biodiversité.

Mai à vélo

Parmi les animations proposées, **des cours de réparation de vélos** sont organisés pour permettre aux participants d'acquérir les compétences nécessaires pour entretenir et réparer leur propre vélo. Ces ateliers pratiques sont idéaux pour les cyclistes débutants ou ceux qui souhaitent se perfectionner.

Mai à vélo ne se limite pas seulement à l'aspect technique de la mobilité douce. L'événement inclut également des activités sportives originales, comme **l'aquabike**, un sport souvent perçu comme peu accessible mais qui, en réalité, offre de nombreux bienfaits pour la santé.



La Ville de L'Aigle privilégie le végétal et le fleurissement dans ses espaces publics, consciente de leur contribution à l'amélioration du cadre de vie et à la préservation de la biodiversité.

Dans ce sens, la ville accorde ainsi une attention particulière à son tissu végétal, qu'il s'agisse du patrimoine arboré, du fleurissement ou des techniques d'entretien durable.



Le végétal au cœur de la ville

La ville veille à préserver et à valoriser son patrimoine arboré. Un recensement précis a permis d'identifier **plus de 1 500 arbres** appartenant à **95 genres et espèces différents**, avec des essences prédominantes comme les tilleuls, frênes, platanes, bouleaux et acacias.

Plusieurs arbres remarquables enrichissent ce patrimoine, notamment :

- Un **cèdre du Liban** au Bois de la Pierre.



PATRIMOINE VÉGÉTALE ET FLEURISSEMENT

- **Deux platanes tricentenaires**, élus « Arbres de l'année » en 2016.
- Des **arbres de Judée** boulevard du Maréchal Leclerc.

Les forêts « urbaines » comme le Bois de la Madeleine et le Bois de la Pierre offrent aux habitants des espaces naturels propices aux loisirs, avec circuits VTT et parcours de santé.

Le cimetière bénéficie d'un programme de végétalisation et de boisement progressif, intégrant également la réfection du carré militaire. Les allées des parcs et jardins ont fait l'objet d'une végétalisation généralisée, renforçant l'identité paysagère de la ville.

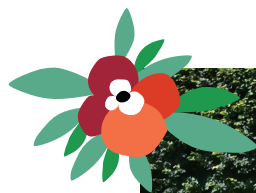
Recensement des arbres

La richesse arborée aiglonne est constituée de plus de 1500 arbres avec des essences prédominantes comme les tilleuls, les frênes, les pruniers, les érables, etc

Cependant, quelques espèces se distinguent par leur rareté dans notre cité : le cèdus « libanii » (cèdre du Liban), le styphnolobium japonicum (Sohpora du japon), le gléditsia triacantos « sunburst » (gléditsia doré), le cornus kousa... répartis dans les parcs, jardins et rues de la ville.

41 Platanus (Platane)	486 Tilia (Tilleul)	118 Acer (Érable)	158 Prunus (Prunier d'ornement)
19 Pinus (Pin)	51 Quercus (Chêne)	47 Malus (Pommier)	38 Robinia (Acacia)
76 Betula (Bouleau)	11 Picea (Epicéa)	11 Fagus (Hêtre)	15 Abies (Sapin de L'Aigle)
69 Fraxinus (Frêne)	39 Carpinus (Charme)	14 Amelanchier	17 Cercis (Arbre de Judée)
36 Ulmus (Orme)	42 Taxus (If)	32 Populus (Peuplier)	49 Pseudotsuga (Sapin de douglas)
29 Liquidambar (Copalme d'Amérique)	10 Salix (Saule)	24 Robinia (Acacia boule)	83 Diverses variétés

Mise en œuvre du fleurissement



La politique de fleurissement de la ville repose sur des principes de durabilité et d'adaptation aux saisons.

Le choix des vivaces et arbustes permet de limiter la consommation en eau et d'assurer un fleurissement toute l'année.

L'implantation des annuelles se fait en complément dans certains massifs stratégiques :

- Aux abords de l'Hôtel de Ville,
- Sur les ponts et rues semi-piétonnes du centre-ville.



QUATRE CYCLES DE FLORAISON SE SUCCÈDENT AU FIL DES SAISONS

- Plantes d'hiver : 1 700 fleurs composées de six essences différentes (pensées, primevères, pavots, etc.),
- Plantes d'été : 6 000 fleurs composées d'une trentaine de variétés différentes,
- Bulbes à floraison printanière : 1 000 bulbes plantés chaque année,
- À l'automne, les chrysanthèmes et bisannuelles enrichissent encore la palette végétale.



Techniques d'entretien du patrimoine végétal

La gestion des espaces verts repose sur des pratiques écologiques visant à préserver les ressources naturelles :

- Réduction de l'arrosage grâce au paillage généralisé (copeaux de bois issus des déchets de taille ainsi que de paillage de miscanthus, chanvre),
- Irrigation raisonnée par goutte-à-goutte et arrosage manuel des plantes en suspension avec l'eau des récupérateurs d'eau de pluie,
- Gestion différenciée des espaces verts, avec tonte raisonnée pour favoriser la biodiversité,

- Désherbage manuel et mécanique des adventices, réalisé par les agents municipaux et des paysagistes locaux. La balayeuse de la ville effectue un passage régulier dans les filets d'eau,
- Nettoyage régulier de la Risle, garantissant un cadre naturel préservé,
- Utilisation d'un broyeur de branches permettant de valoriser les déchets verts.

Ces actions témoignent de l'engagement de la ville en faveur d'un environnement urbain harmonieux, durable et propice au bien-être de ses habitants.





PLAN D'ÉLAGAGE

La Ville de L'Aigle met en œuvre un plan d'élagage rigoureux qui s'adapte aux spécificités de chaque site et à la nature des arbres. Deux types de tailles sont principalement pratiqués par les agents municipaux. La première, dite **taille raisonnée ou douce**, respecte la physiologie de l'arbre. Elle vise à conserver son port naturel tout en supprimant essentiellement le bois mort. Ce type d'intervention, moins fréquent, est réalisé tous les trois à quatre ans, voire davantage, selon le niveau de fréquentation des lieux concernés. À l'inverse, dans des contextes urbains plus contraints, la **taille en rideau** est parfois nécessaire. Elle consiste à donner une forme plus stricte à l'arbre, afin de répondre à des impératifs de sécurité ou de cohabitation avec l'environnement bâti : proximité des habitations, des axes de circulation ou du mobilier urbain tel que l'éclairage public. Ce type de taille est réalisé de manière plus régulière, généralement chaque année, afin de préserver la compatibilité entre développement végétal et usage urbain.

Préservation de la biodiversité

La Ville de L'Aigle s'engage activement dans la préservation de la biodiversité notamment avec la création de refuges pour la faune locale. Elle intègre ces actions dans l'aménagement de ses espaces publics.





GESTION ENVIRONNEMENTALE DES ESPACES VERTS



Des espaces propices aux insectes pollinisateurs

Plusieurs installations ont été mises en place pour favoriser la présence des insectes utiles à l'environnement : un hôtel à insectes a été installé au cœur de la jachère des platanes tricentenaires, tandis que le cimetière accueille un labyrinthe naturel spécialement conçu pour les pollinisateurs. Des abris pour abeilles solitaires sont également répartis à divers endroits en ville, accessibles à tous les citoyens.

Un cimetière repensé comme un espace vert

La ville a souhaité faire du cimetière un lieu plus végétalisé, agréable à traverser, dans une approche respectueuse du vivant. Pour y renforcer la fraîcheur et la densité végétale, la **méthode de reboisement Miyawaki** y a été expérimentée. Cette technique consiste à planter des essences locales (arbres et arbustes) très proches les unes des autres sur une petite surface. Elle favorise une croissance rapide, une végétation dense et limite naturellement le développement de plantes indésirables, créant ainsi un microclimat favorable à la biodiversité.



Lutte contre le vespa velutina

Afin de lutter contre la prolifération des frelons asiatiques, considérés comme nuisibles, les espaces verts mettent en place des pièges selon le cycle biologique et à des endroits stratégiques de la ville.

Coupure éclairage public

La Ville de L'Aigle a mis en place une réduction ciblée de l'éclairage public pour répondre à des enjeux écologiques et économiques. Cette initiative vise à limiter l'impact de la lumière artificielle sur la biodiversité locale, en réduisant les perturbations sur les espèces nocturnes et leurs habitats. En ajustant les horaires et l'intensité lumineuse, la ville cherche à **minimiser les risques de disparition de certaines espèces** et à favoriser la conservation des milieux naturels. Par ailleurs, cette démarche permet de réaliser des économies d'énergie, en ligne avec l'objectif global de sobriété énergétique.





Préservation des ressources naturelles

Consciente des enjeux environnementaux, la ville applique une gestion responsable de ses espaces verts en favorisant des pratiques durables et en limitant l'impact sur les ressources naturelles.

L'entretien des espaces publics est désormais réalisé sans **aucun produit phytosanitaire**. Dès 2017, la ville s'est conformée à la loi Labbé, qui interdit l'usage de pesticides chimiques sur la voirie, les parcs et les forêts. Cette interdiction a été appliquée au cimetière de L'Aigle dès 2019, impliquant une adaptation progressive des méthodes d'entretien. L'adoption d'un zéro-phyto demande une évolution des pratiques : gestion différenciée, enherbement naturel, paillage et sensibilisation des agents et des habitants à ces nouvelles approches.

Pour préserver l'eau, ressource précieuse, la ville a mis en place un **dispositif de récupération des eaux pluviales**. Le bassin de rétention du stade René Foisy, installé en 2020, permet de limiter les risques d'inondation tout en constituant une réserve d'eau de 150 m³ destinée à l'arrosage des espaces verts. En complément, des **cuves de stockage et un système d'irrigation au goutte-à-goutte** sont utilisés pour optimiser la consommation d'eau.

DÉCHETS VERTS

Dans une logique de gestion durable des ressources et de respect de l'environnement, la collectivité valorise l'ensemble de ses déchets verts issus de l'entretien des espaces publics. Selon leur nature, ces déchets suivent différents circuits permettant leur réutilisation ou transformation :

- **Déchetterie** : les résidus de désherbage et composts sont acheminés vers la déchetterie pour y être traités de manière appropriée.



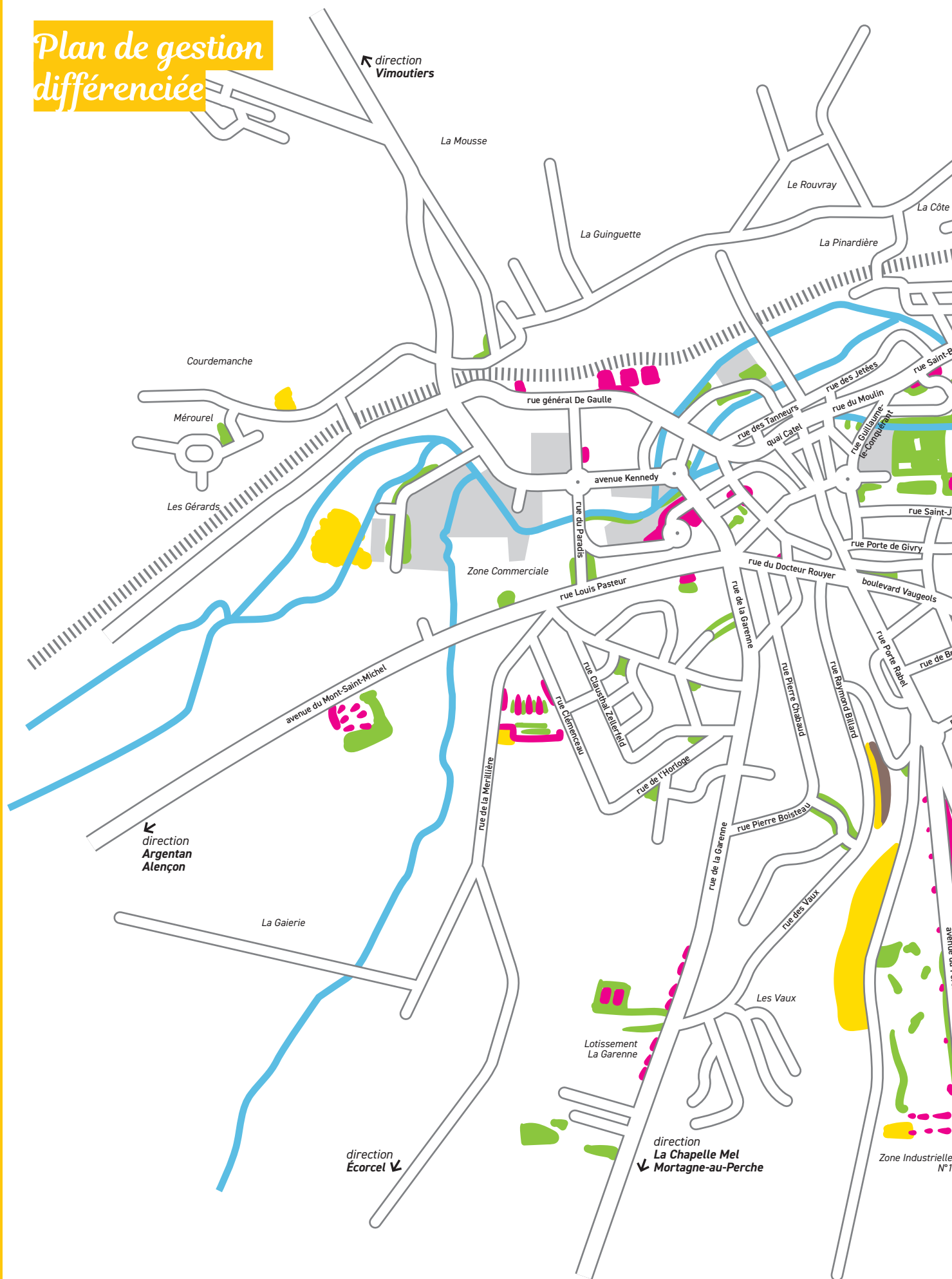
- **Broyage** : les branches sont broyées pour être réutilisées sous forme de paillage dans les massifs, parterres et pieds d'arbres.

Ce paillage limite le désherbage, réduit l'évaporation et permet ainsi de diminuer les besoins en arrosage. Toutes les haies bénéficient de cette pratique vertueuse.



• **Méthaniseur** : les tontes propres (sans branchage) sont dirigées vers l'unité de méthanisation Agriméthane en Ouche à Saint-Symphorien-des-Bruyères. Mise en service en octobre 2022 et inaugurée le 15 juin 2024, cette installation produit un gaz 100 % renouvelable, injecté dans le réseau GRDF. Elle permet de couvrir les besoins annuels en chauffage, cuisson et eau chaude de 5100 habitants, tout en évitant l'émission de 7 500 tonnes de CO² chaque année. Ce projet, principalement alimenté par 13 exploitations et une coopérative agricole locale, illustre pleinement les bénéfices d'une économie circulaire et locale.

Plan de gestion différenciée





Espaces verts
les plus exigeants
nécessitant un entretien
toutes les 2/3 semaines



Espaces verts composés
de massifs fleuris d'annuelles,
vivaces ou arbustes
qui nécessitent 1 à 2
interventions par an



Zone impliquant
une intervention par an



Espaces verts
ne demandant que
très peu d'entretien



Attachée à offrir à ses habitants un environnement de qualité, la Ville de L'Aigle accorde une attention particulière à l'aménagement et à l'entretien de ses espaces publics. Dans une démarche visant à améliorer le quotidien de ses habitants, elle développe des espaces et des infrastructures qui encouragent le partage, la convivialité et le bien-être. Grâce à un urbanisme réfléchi et respectueux de l'environnement, la ville s'efforce de créer des lieux de vie agréables et accessibles à tous, où se tissent des liens sociaux forts et durables.



Aménagements urbains

«ÉCO-QUARTIER»

En pleine mutation, le quartier rue des Sports a été désigné « éco-quartier » afin d'effectuer des installations tests pour la transition écologique. Les dispositifs suivants devraient être étendus à d'autres quartiers de la ville (exemple : extension de l'éclairage solaire, et installation de cuves de stockage de 30m³ au quartier de La Madeleine).



QUALITÉ DU CADRE DE VIE ET DE L'ESPACE PUBLIC

Éclairage solaire et effacement des réseaux

Plusieurs rues du quartier autour du stade Foisy ont ainsi vu leur éclairage électrique traditionnel remplacé par des éclairages solaires dans le cadre de l'enfouissement des réseaux : rue des Sports, rue d'Aigle, rue Clémence Gibory, rue Frédéric Galleron, rue Apollo XI et rue Benjamin Bohin. Au total, **34 mâts solaires ont été implantés** (fabrication 100% française).

Une fois installé, l'éclairage solaire fera économiser à la ville plus de 5745 kg de CO₂/an par rapport à une installation filaire. Les avantages de ce type d'installation : **l'autonomie** (100% solaire, pas de raccordement au réseau, aucune coupure), la **puissance** (forte puissance d'éclairage) et **l'économie** (installation rapide et aucun coût de fonctionnement).

Bassin de rétention des eaux pluviales

Dans le cadre de la restructuration du stade Foisy, un **dispositif de rétention des eaux pluviales de 750 m³**, fabriqué à Rai et composé de six cuves enterrées, a été installé au stade René Foisy en décembre 2020.

Les objectifs de cette installation sont les suivants :

- Récupération des eaux pluviales de ruissellement pour limiter les risques d'inondation et de crue,
- Récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts grâce à une réserve d'eau de 150 m³.





PASSERELLE DES TANNEURS

La passerelle reliant la MJC le Rond-Point et l'espace des Tanneurs a été rénovée en 2020, après avoir été fermée en 2015 pour des raisons de sécurité. Elle permet désormais de relier ces deux lieux culturels tout en offrant aux personnes à mobilité réduite l'accès au premier étage de la MJC.

Le projet architectural, conçu par l'architecte Pascal MICHEL de l'Agence B2, s'inscrit dans une démarche de développement durable et soutient la filière bois. Financé en partie par la DETR, il a privilégié l'intervention d'entreprises locales. En 2022, la ville a reçu le **Prix « Coup de Cœur » du Concours Bois et Design** pour la qualité esthétique de cette réalisation.

BANCS SOLAIRES



Dans le cadre du budget participatif 2022, deux bancs solaires ont été installés aux abords du lycée Napoléon. Ce type de banc permet de recharger par induction son téléphone portable, il suffit (si le soleil veut bien sortir) de poser son portable sur le logo de recharge gravé sur l'assise du banc. La charge est également possible par USB.

TRAVAUX SYNDICAT DE LA RISLE ET DE LA CHARENTONNE

La Risle est une rivière classée en listes 1 et 2 au titre du L214-17 du code de l'Environnement. À ce titre, la réglementation impose le rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire (libre circulation des poissons et des sédiments) au droit des ouvrages sur la Risle. Dans ce sens, le Syndicat de la Risle et de la Charentonne a débuté des travaux de restauration de la Risle en septembre 2022. Ces travaux se sont étalés jusqu'en 2024 et ont eu pour objet la renaturation de la Risle dans le centre-ville de L'Aigle.

Ces travaux s'intègrent dans le projet de restauration de la continuité écologique de la Risle et ont pour objectif notamment de créer des banquettes gravo-terreuses installées de part et d'autre de la rivière. L'objectif est de resserrer le lit afin de garantir un niveau d'eau favorable à la vie aquatique en période de basses eaux et redynamiser les écoulements.



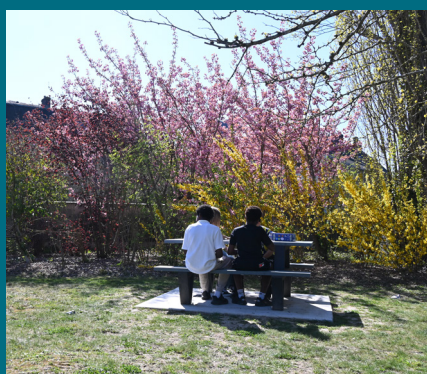
Pendant les travaux



Après les travaux

MOBILIER PRESQU'ÎLE

Un nouveau mobilier a été installé sur la presqu'île du parking des Tanneurs. Jusqu'alors, cet espace bucolique et isolé n'était pas assez mis en valeur. Ce nouvel aménagement a été pensé pour offrir un lieu de détente ou de travail, notamment pour les élèves fréquentant la médiathèque.



Aménagements récréatifs et sportifs

Sensible à l'importance des loisirs, de la culture et du sport, la ville s'engage à les rendre accessibles à tous pour favoriser l'épanouissement de chacun.

AMÉNAGEMENT RISLE EN SCÈNE

L'artificialisation des sols est aujourd'hui une préoccupation des pouvoirs publics, aussi bien à l'échelon national que local. Des solutions pour désimperméabiliser les sols urbains, les végétaliser, ont été mises en œuvre aux abords du complexe Risle en Scène. Afin d'éviter les inondations, limiter les crues et réduire la température grâce à la couverture végétale, un **béton alvéolé** permettant une meilleure infiltration des eaux pluviales a été installé.

Cela limite l'érosion des terres en infiltrant les eaux de pluie ce qui réduit ainsi l'augmentation du niveau des rivières et/ou des océans en redirigeant l'eau naturellement vers la nappe phréatique.



La **renaturation et la désimperméabilisation des sols urbains** présentent de nombreux avantages. Outre l'amélioration du cadre de vie (apportant plus de nature en ville), elles permettent de faciliter le cycle de l'eau en réduisant le ruissellement, favorisent la biodiversité et contribuent à réduire le phénomène d'îlots de chaleur.

Elles s'inscrivent dans les réponses aux enjeux de la ville de demain en lien avec l'**adaptation aux changements climatiques**.



LE SPORT, UN PILIER DU DYNAMISME AIGLON

Le sport à L'Aigle est un véritable moteur de dynamisme et de cohésion sociale. Avec près de **3 000 adhérents répartis au sein d'une trentaine d'associations sportives**, la ville bénéficie d'un tissu associatif riche et diversifié, permettant à chacun, quel que soit son âge ou son niveau, de s'épanouir à travers la pratique sportive.



Fidèle à son engagement en faveur du sport pour tous, L'Aigle a été **labellisée Terre de Jeux 2024**, une reconnaissance de son implication dans le développement des pratiques sportives auprès du grand public et des scolaires. Cette labellisation s'est traduite par des événements fédérateurs jusqu'en 2024 (Semaine/Journée Olympiques et Paralympiques), mais aussi par une politique d'investissement ambitieuse pour offrir à tous des infrastructures modernes et adaptées.

Convaincue que le sport est un vecteur de bien-être et d'attractivité, la ville poursuit ses efforts pour maintenir, moderniser et développer ses équipements sportifs, afin que chacun puisse pratiquer dans des conditions optimales.



Équipements sportifs

- ▶ **2 gymnases** (Napoléon et Pichot)
- ▶ **1 pôle sportif** Intercommunal (géré par la CDC des Pays de L'Aigle)
- ▶ **3 stades :**
 - Stade René Foisy : (piste d'athlétisme, terrain de football, 5 courts de tennis dont 1 couvert)
 - Stade Pauthonnier (2 terrains de football)
 - Stade Jo Maso (2 terrains de rugby)
- ▶ **Parcours santé :** Bois de la Pierre
- ▶ **Parc/jardin** public
- ▶ **2 city-stades**
- ▶ **1 parcours VTT/Course d'orientation**
- ▶ **1 skateparc**
- ▶ **1 piscine/bowling** Cap'Orne (gérés par la CDC des Pays de L'Aigle)
- ▶ **3 terrains de pétanque** (dont 2 du budget participatif)
- ▶ **1 piste cyclable d'apprentissage** (budget participatif édition #2)



Voie verte

Pensée pour les cyclistes et randonneurs, la voie verte longe la Risle, reliant pour cette première partie achevée en 2023 la manufacture Bohin à Saint-Sulpice-sur-Risle aux platanes tricentenaires de L'Aigle. Elle favorise le tourisme, la mobilité douce et le lien social, tout en mettant en valeur le patrimoine naturel et industriel du territoire.

Les travaux du second tronçon achevés en juin 2025, la voie s'étend ainsi sur 7,6 kms reliant l'étang de la Croix Lamirault au centre-ville de L'Aigle. Un projet initié par la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle qui a engagé une stratégie de préservation et de développement du patrimoine aux abords de la Risle en vue d'y développer une offre de produits touristiques.



Partage et préservation du cadre de vie

SÉCURITÉ

La sécurité est une priorité pour la Ville de L'Aigle, qui s'est dotée de moyens humains et techniques renforcés pour garantir la tranquillité publique. La Police Municipale, composée de **6 agents dont 2 ASVP**, assure une présence quotidienne sur le terrain, en étroite collaboration avec la Gendarmerie Nationale. Surveillance, prévention, lutte contre les incivilités et sécurisation des événements font partie des missions essentielles.



Depuis 2022, la ville bénéficie du **Contrat de Sécurité Intégrée**, signé avec l'État et la Justice. Cet engagement mutuel a permis de renforcer les actions en faveur de la tranquillité publique et de la justice de proximité. La ville bénéficie d'un **système de vidéoprotection** modernisé et étendu, portant le nombre de caméras à 100 sur l'ensemble du territoire communal. Ce dispositif constitue un atout majeur pour la prévention et l'élucidation des infractions.

La sécurité aux abords des écoles est également une priorité, avec la présence d'agents pour faciliter la traversée des enfants et garantir leur protection aux heures d'entrée et de sortie. Grâce à ces dispositifs, L'Aigle poursuit son engagement en faveur d'une ville sûre et sereine pour tous ses habitants.

BOITE À DONS ET STATION RÉPARATION DE VÉLO

Ces projets, pensés par et pour les habitants ont été mis en place dans le cadre du budget participatif en privilégiant l'accessibilité et la gratuité.



VÉLOS/VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Dans une démarche de mobilité durable, la Ville de L'Aigle a investi dans **5 véhicules électriques** ainsi qu'un **vélo électrique** pour faciliter les déplacements des agents municipaux. Deux utilitaires et un jobber électrique équipent les services techniques, tandis que deux véhicules sont partagés pour les déplacements des agents administratifs. Ce choix écologique permet de réduire les émissions polluantes tout en réalisant des économies de carburant. Pour accompagner cette transition, côté administrés, plusieurs **bornes de recharge** sont accessibles en centre-ville, offrant une solution pratique aux habitants et soutenant le développement de la mobilité électrique.



NAVETTE URBAINE

La ville a fait le choix d'investir dans un véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite. Une navette est accessible aux citoyens le mardi matin jour du marché.



POLLUTION LUMINEUSE

L'éclairage public ainsi que les panneaux lumineux d'informations sont des sources de pollution lumineuse. D'après l'ADEME, ces derniers perturbent la biodiversité notamment les insectes nocturnes et modifient le cycle de floraison des plantes.



La ville a décidé de revoir ses éclairages programmés et avec des horaires basés sur le système solaire, ce qui signifie que les éclairages se décalent légèrement chaque jour pour être en symbiose avec la biodiversité.

POLLUTION VISUELLE

Par soucis d'esthétisme et afin de réduire la pollution visuelle, la municipalité de L'Aigle a mis en place plusieurs solutions pour organiser la diffusion des informations publiques et publicitaire.

Six colonnes Morris, installées à des endroits stratégiques de la ville, permettent une gestion claire et ordonnée des affichages. Ces colonnes, traditionnelles mais efficaces, sont dédiées aux annonces et aux événements municipaux ou locaux. Elles offrent un support adapté pour la diffusion de l'information, tout en évitant le recours à de l'affichage sauvage qui pourrait

altérer l'aspect visuel de la ville. En centralisant les affichages dans ces colonnes, la Ville de L'Aigle veille à maintenir une certaine harmonie dans l'espace public.

Parallèlement, **les commerçants de la ville** sont sollicités pour l'affichage des événements sur leurs vitrines. Cette initiative permet de donner plus de visibilité aux animations et activités locales tout en créant une synergie entre les commerces et la municipalité. L'implication des commerçants dans la promotion des événements contribue également à dynamiser la vie du centre-ville, tout en maintenant un équilibre visuel dans l'espace public.

Accessibilité

Engagée en faveur de l'inclusion, la Ville de L'Aigle mène un vaste programme de mise en accessibilité de ses bâtiments municipaux, en conformité avec la loi de 2005. Depuis 2016, **24 sites ont déjà été adaptés**, et les travaux se poursuivent pour garantir un accès sans entrave aux services publics.

Ces travaux sont financés en partie par la commune à hauteur de 957 380 €.

Les interventions ont concerné les établissements suivants : équipements sportifs (Gymnases Napoléon et Pichot, Stade Foisy), culturels (École de Musique, Musée Juin 44, Espace des Tanneurs), administratifs (Hôtel de Ville, Police Municipale), et patrimoniaux (Bois de la Pierre, Églises Saint-Jean et Saint-Martin). Cette année, l'installation d'un élévateur PMR à l'Hôtel de Ville et des adaptations dans plusieurs équipements viendront compléter cet engagement, alliant accessibilité et préservation du patrimoine.



Santé et bien-être des usagers

MÉDICOBUS

Dans l'Orne, un medicobus, porté par la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS Orne Est), couvre l'arrondissement de Mortagne-au-Perche composé, entre autres, de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle. Il permet ainsi de donner une offre de médecine générale supplémentaire ainsi qu'une offre de sage-femme une fois par mois. La Ville de L'Aigle fait partie des communes desservies.

ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER

La Structure des Glycines, comprenant 11 places, est destinée à accueillir, sur la journée, des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, afin de les accompagner et de soutenir leurs proches.

L'objectif est de favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible par le biais de différentes activités : atelier mémoire, cuisine, loisirs créatifs, activité physique adaptée, jeux de société, chant, jardinage,

SEMAINE BLEUE

La Semaine Bleue met en lumière les contributions de tous les « vieux », quels que soient leur âge et leur niveau d'autonomie, à la vie économique, sociale et culturelle de



Dictée seniors et collégiens

notre pays. Elle insuffle un nouveau regard sur le vieillissement, renforce les liens entre les générations et nourrit la solidarité auprès des plus fragiles.

Depuis 2021, des animations et activités gratuites sont proposées aux seniors aiglois. Cet événement est l'occasion de participer à des actions et de créer des liens entre générations au travers d'un programme varié : visite de la ville en petit train, projection de film, randonnée, prévention routière, dictée, ateliers de création, thé dansant...

OCTOBRE ROSE

Depuis plusieurs années, L'Aigle soutient l'opération « Octobre Rose ». L'objectif est simple, fédérer et rassembler les structures organisatrices d'événements afin de faire résonner le message et sensibiliser au mieux la population.



Marche rose organisée par The Pink Sisters

En 2023, pour la première fois, la ville propose des initiatives et se fait le relais des actions mises en place sur le territoire. De nombreux partenaires motivés sont investis et mobilisés tout au long du mois d'octobre afin d'intensifier la sensibilisation : randonnées, salon du bien-être, relais radio, don de cheveux, stands de prévention, fresque collective, tournois sportifs, théâtre, commerces en rose...

ANIMATIONS SPORTIVES

La Ville de L'Aigle a été labellisée Terre de Jeux 2024 le 12 Novembre 2019 dans le cadre des JO 2024. Elle a fait partie des 500 collectivités ayant été retenues et ce label lui a permis de devenir actrice des Jeux.

Nouveauté, en juin 2021, le service des sports a organisé une **Journée Olympique et Paralympique** à destination de tous où chacun pouvait aller à la rencontre des associations sportives. Les établissements scolaires étaient invités à y participer (maternelles, primaires, collèges, IME) soit environ **1400 élèves**. Le grand public était également associé à cet événement et ce fut au total près de **2200 personnes** qui ont été accueillies en 2024 dans les 25 ateliers (associations sportives, CDOS, CDSA, MJC, Smirtom).

Afin de poursuivre sur la même dynamique, la ville a pris part, en 2022, à la **Semaine Olympique et Paralympique**. Dans le contexte actuel, qui a accentué la sédentarité des enfants, déjà très alarmante, c'est un moment clé qui éveille les élèves aux bienfaits de la pratique sportive régulière et qui participe à mobiliser les parents autour de cet enjeu. En 2024, ce sont plus de **1200 élèves** qui ont bénéficié de ce dispositif par le biais de différentes approches : le sport comme outil pédagogique, valeurs de l'Olympisme, découvertes de disciplines, regard sur le handicap, engagement bénévole.

La Ville de L'Aigle organise, tous les 2 ans, sa **Fête du Sport**. Cet événement qui rassemble 30 associations sportives aiglones, permet aux bénévoles de présenter leurs activités au travers de démonstrations et d'initiations.





DON DU SANG

Le don de sang est vital et permet, chaque année, de sauver la vie de milliers de personnes en France.

L'antenne de L'Aigle propose une **collecte de sang tous les mois** à la salle Michaux mise à disposition gracieusement par la ville.



DÉFIBRILLATEURS

La Ville de L'Aigle dispose de **12 défibrillateurs** automatisés externes (DAE) répartis sur les bâtiments communaux, facilitant une intervention rapide en cas d'arrêt cardiaque. Leur implantation stratégique garantit un accès rapide à ces équipements essentiels pour la sécurité des habitants. La cartographie des défibrillateurs est consultable en ligne.





PARCOURS SANTÉ

Récemment rénové, le parcours du Bois de la Pierre dispose de modules accessibles à tous, seul ou en famille, et permet de s'exercer à des niveaux faciles et intermédiaires.

Sur ce **parcours d'environ deux kilomètres**, les sportifs aguerris ou débutants, pourront trouver des barrières, des passerelles et des agrès sur les 12 nouveaux postes permettant d'effectuer des exercices d'échauffement, de cardio,



de renforcement musculaire, d'équilibre ou d'étirement.

Ces agrès permettent à tous les visiteurs et touristes de passage de tester leurs capacités physiques dans un cadre bucolique. Un endroit idéal pour **faire du sport au grand air et entouré de verdure.**



POLITIQUE DE LA VILLE

Elle consiste à mettre en place des actions visant à revaloriser le quartier urbain de La Madeleine Maréchal-Leclerc.

Des **médiateurs** sont présents quotidiennement auprès des administrés pour les informer et les accompagner dans leurs démarches personnelles et professionnelles. Ils prêtent une oreille attentive aux habitants, contribuent à résoudre de petits conflits, facilitent le dialogue entre générations et entretiennent le lien social.

Le **Conseil Citoyen**, rattaché au quartier prioritaire de La Madeleine, favorise l'expression de la parole des habitants du quartier dans le cadre de la politique de la ville.

Il permet de :

- Conforter les dynamiques citoyennes existantes,
- Garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage,
- Créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Il organise des actions visant à fédérer les habitants : les quartiers d'été, octobre rose, concours de fleurissement, fête d'Halloween, ateliers...



PROJET DE CENTRALE SOLAIRE

Le projet de centrale photovoltaïque sur l'ancien site industriel Frénéhard et Michaux, porté par TotalEnergies, représente une avancée significative pour la **transition énergétique** de L'Aigle. Ce projet, qui donnera une nouvelle vie à ce site historique, permettra de produire de l'électricité bas carbone, contribuant ainsi à la **lutte contre le dérèglement climatique**. En plus de son impact environnemental positif, la centrale solaire génèrera des **retombées économiques pour la région**, dynamisant ainsi le territoire. La construction est prévue pour 2027, suivie de l'exploitation dès 2028, renforçant ainsi l'engagement de L'Aigle en faveur d'un avenir énergétique plus durable et responsable.



CARRÉ MILITAIRE

La Ville de L'Aigle a engagé un projet de **rénovation du carré militaire** au cimetière, en partenariat avec l'ONAC et le Souvenir Français, afin de rendre hommage aux militaires décédés.

Ce projet, lancé en septembre 2023, prévoit la **rénovation de 61 tombes** sur trois tranches, avec une uniformisation des tombes par des emblèmes, la suppression du gravier et la végétalisation de l'espace. Les travaux se poursuivront jusqu'en octobre 2025.



HABITAT

Le projet ANRU à La Madeleine : Rénovation et revitalisation urbaine

Dans le cadre du programme ANRU, le quartier de La Madeleine fait l'objet d'une transformation ambitieuse visant à améliorer le cadre de vie des habitants. Ce projet inclut la démolition de 79 logements vétustes et la **construction de 24 nouveaux logements**, dont des maisons individuelles groupées, pour diversifier l'offre et améliorer l'esthétique du quartier.

La requalification du secteur passe par la création de rues partagées, intégrant des **stationnements enherbés et perméables**, ainsi que des **cheminements piétons et des mails**, permettant une circulation plus fluide et conviviale. Cette démarche s'accompagne également de la valorisation des espaces verts, avec la conservation de nombreux arbres remarquables et la plantation de nouveaux sujets, notamment sur la partie Est, moins fournie en végétation. Des cépées seront plantées pour former une transition douce entre les **jardins familiaux et les vergers**, offrant ainsi aux résidents un environnement naturel et agréable.



De plus, les terrains libérés par les démolitions seront aménagés en espaces de jardinage, renforçant la dimension verte du quartier et contribuant à un cadre de vie harmonieux et durable.

Autres projets de logement et d'habitat à L'Aigle

Parallèlement au projet ANRU, plusieurs initiatives visent à développer l'offre de logements à L'Aigle. Le lotissement Chennebrun, composé de **15 lots à bâtir** pour des logements sociaux, viendra compenser la perte de logements du quartier de La Madeleine.



De plus, **103 logements ont été réhabilités** par Orne Habitat sur le boulevard du Maréchal Leclerc et la rue Paul Gilbert, tandis que des travaux de réaménagement sont en cours dans le quartier des Vaux. D'autres projets de lotissements sont également en développement, notamment le Chaillouet, avec **10 lots à bâtir**, et le Bois Robert, qui mixe **logements sociaux et en accession à la propriété**, pour répondre aux besoins du territoire.



REVUE DE PRESSE

Dans le cadre de sa politique d'embellissement urbain et de mise en valeur de son cadre de vie, la Ville de L'Aigle s'engage depuis plusieurs années dans une démarche active de fleurissement. Cette revue de presse regroupe l'ensemble des retombées médiatiques relatives aux actions menées par la commune en matière de fleurissement, d'aménagement paysager et de développement durable.

Elle permet de valoriser les efforts de la municipalité pour améliorer l'environnement quotidien des habitants ainsi que les initiatives des services municipaux et des partenaires locaux (habitants, écoles, associations).

RECYCLAGE. Déposez vos sapins dans les points de collecte à disposition

Ils ornent nos rues et décorent nos maisons pendant les fêtes mais que faire de nos sapins après Noël ? La Ville de L'Aigle propose 14 points de collecte des sapins de Noël jusqu'à mi-janvier. Ces différents emplacements sont identifiables par des barrières à proximité des emplacements de tri de la commune.

Avant de déposer vos sapins, veillez à enlever toutes décorations, flocages ou sacs. Les sapins doivent être entièrement nus. Le SMIRTOM se chargera ensuite de les ramasser pour les envoyer aux déchets verts où les sapins seront broyés pour en faire du composte.

Juliette Gloria

■ PRATIQUE

Pour rappel, les dépôts sauvages de sapins usagers en ville sont interdits et sont passibles d'une amende de deuxième catégorie pouvant aller jusqu'à 150€.



Les 14 points de collecte sont allée Roger Provost, avenue du Mont Saint Michel, Cimetière (Avenue du Pays d'Ouche), place de Verdun, collège Molière, parking Intermarché, parking rue de l'Horloge, route de Chennebrun, rue de la Fonte, rue de la Maladrerie, rue Marcel Martel, rue Paul Gibert, caserne des pompiers, rue des sports

SUR LE THÈME DE LA NATURE. La Ville de L'Aigle lance un concours de photographie

Parce qu'elle sait que les photographes professionnels sont nombreux et que les amateurs le sont encore davantage, la Ville de L'Aigle lance un appel aux amoureux de la nature et de leur région en lançant un concours photo, ouvert à tous.

« Mettre en valeur les sujets des images avec comme thème principal la Nature insolite, la faune, la flore, les éléments et tout ce qui compose notre environnement, permettra aux gens de saisir toute la beauté de notre environnement et d'appréhender la nécessité de le préserver » explique la mairie.

Jusqu'au 9 avril

Le concours est réservé aux habitants et usagers de la Ville de L'Aigle entre le 15 février et



A vous de saisir la beauté de la nature © M. Collin normand

le 9 avril 2023. La participation de ce concours est gratuite et chaque participant ne peut déposer qu'une photo, qui doit être envoyée par mail à natureinsolite@ville-aigle.fr en format JPEG avec Nature insolite 2023 comme objet du mail. La retouche est interdite.

Le participant accepte l'impression et l'exposition de sa photo dans la ville, sur les réseaux sociaux et l'utilisation de son nom associé à son œuvre. Le participant cède tout droit d'exploitation à la ville de L'Aigle. Chaque participant doit préciser son nom, sa date de naissance, son numéro de téléphone, son adresse postale et son mail. Pour les mineurs, le numéro de téléphone d'un représentant légal.

La sélection des 15 photos lauréates se fera sur la qualité technique, la qualité artistique et le respect du thème.

Le jury sera composé d'amateurs de photographies avec la photographe Nicole Mallet comme jury d'honneur. Les 15 clichés seront développés et exposés aux Platanes durant la saison estivale, du 21 juin au 15 septembre 2023.

Repartez avec votre œuvre

A la fin de l'exposition, les lauréats se verront remettre leur œuvre. Par le fait d'envoyer sa photo à natureinsolite@ville-aigle.fr, le participant s'engage à accepter et respecter sans réserve le présent règlement. Si l'auteur entend renoncer à sa participation au concours, il lui appartient d'en informer les organisateurs dans un délai de 15 jours après la date de réception de sa photo.

DU 6 AU 12 MARS. Semaine Verte et foire aux Arbres pour plus de nature dans vos vies

Les villes ont compris que la préservation de l'environnement passe par une sensibilisation accrue de ses citoyens, peu importe leur âge. Au-delà de la présentation des initiatives et les investissements écologiques, les temps forts de type événements impactant portent de plus en plus des messages positifs et mobilisent tous les citoyens au besoin de nature en ville, à la protection et au respect de l'environnement.

C'est dans ce cadre, qu'un nouvel événement, « la semaine Verte » débarque à L'Aigle pour sa deuxième édition du 6 au 12 mars 2023, sur la place du Marché aux poissons.

Lutte contre les émissions de CO2, le gaspillage et la pollution des eaux, actions pour limiter l'impact de l'homme sur l'environnement... cette semaine verte est l'occasion de mettre en avant ceux qui agissent !

Durant la semaine, les scolaires auront la possibilité de faire des visites au Smirtom, de rencontrer le syndicat de la Risle, de nettoyer la nature et d'avoir un cours de théâtre vivant sur le thème de la nature par le comédien et metteur en scène Grégory Barco.

Le programme ouvert au public

→ Mercredi 8 mars

– Randonnée de 5 km (1 h 30 environ) avec un départ devant l'Office du tourisme à 14 h avec



Semaine Verte et foire aux Arbres avec la fine fleur des amoureux de l'environnement

Risde Adventure et le Smirtom qui sera présent pour parler de la future mise en place des modalités de collecte et en fourmillant les nouveaux sacs. Une rando terminée, le Smirtom passera en direct les déchets ramassés. Réservation recommandée au 02 33 84 44 44.

– Installation d'abris pour abeilles solitaires par les services techniques, avec sensibilisation et explication. Rendez-vous à l'Office du tourisme à 16 h.

→ Samedi 11 et dimanche 12 mars

– Marché de producteurs locaux et éco-responsables avec miel, thés, photographies par Nicole Mallet, nichois en

grands. Ouvert à tout le monde et animé par Alain Chiche.

La foire aux Arbres

Comme chaque année, avant le printemps, la Ville de L'Aigle organise sa traditionnelle foire aux Arbres qui se tiendra samedi 11 et dimanche 12 mars 2023 sur les places Boissandry et de l'Europe.

La foire aux Arbres sera ouverte au public de 10 à 19 h. Une nouvelle occasion de flâner dans les allées verdoyantes et fleuries, de s'ouvrir au plaisir du jardin et de partager des conseils avec les pépiniéristes, horticulteurs, paysagistes qui seront présents.

Près d'une trentaine d'exposants pour cette nouvelle édition, des nouveautés et un duo de musiciens en déambulation, mais le samedi uniquement.

La Ville propose un stand dédié aux aides au logement dont certaines bénéficient d'une participation de la Ville d'Aigle et de la Communauté de communes (OPAH-RU, OPAH, CDC avec l'opérateur SOLIHA, INHARI pour les personnes aux conditions de ressources moyennes/supérieures).

→ **Dimanche 12 mars**
Des ateliers sur le Marché aux poissons, espace dédié pour les petits et grands (derrière les Boissandry) seront proposés : « Raconte-moi la Nature », des contes par l'auteur jeunesse contes par l'auteur jeunesse Alain Chiche avec des séances prévues de 10 h 45 à 11 h 15 et 11 h 30 à 12 h.

→ **Pratique**
Renseignements auprès du service animations et patrimoine au 02 33 84 44 31 ou par mail à patrimoine@ville-aigle.fr

FLEURISSEMENT. N'oubliez pas de vous inscrire pour le concours

La Ville de L'Aigle organise son concours de fleurissement annuel. Tous les fleurissements sont autorisés excepté les fleurs artificielles. Le jury passera entre juillet et septembre pour évaluer les différentes réalisations dans les trois catégories retenues.

1. Maisons avec fleurissement vu de la rue.
2. Appartements avec fleurissement vu de la rue.
3. Jardins et potagers vus de la rue.

Pour que l'inscription soit prise en compte, la catégorie doit compter au moins cinq participants.

Les critères d'évaluation seront l'aspect général, la diversité des végétaux ou légumes, l'harmonie des formes et des couleurs, l'originalité/créativité.

Les inscriptions seront prises dès maintenant et jusqu'au vendredi 30 juin 2023 à l'accueil de la mairie aux heures de permanences ou sur internet (formulaire téléchargeable en ligne).

Dans chaque catégorie, les participants seront récompensés par des bons d'achats.

Les bons d'achat, offerts par



Le fleurissement participe de l'attractivité de la ville

pensés par des bons d'achats.

CATÉGORIE 1. 1^{er} prix : 130€, 2^e prix, 110 €, 3^e prix, 90€. Du 4^e au 10^e prix, 30€

CATÉGORIE 2 ET 3. 1^{er} prix, 100€, 2^e prix, 80€, 3^e prix, 60€. Du 4^e au 10^e prix, 30€

Le jury se réserve la possibilité de désigner un prix « Coup de Cœur » pour les non participants.

La Ville de L'Aigle, seront à utiliser dans les commerces locaux, Pinot Fleurs, Art Floral Modena, la Petite Fleuriste et Ericomarché. Ils seront destinés à être utilisés pour des achats de fleurs ou en lien avec le jardinage.

La participation au concours implique que les candidats s'engagent à autoriser les organisateurs à utiliser gracieusement leur(s) photographie(s) dans tout support d'information ayant trait à la promotion de la ville.

Mouvement pictural rendu célèbre par Claude Monet, Auguste Renoir ou encore Edouard Manet, l'impressionnisme a inspiré les citoyens à L'Aigle à l'occasion du concours photo proposé par la ville.

La ville de l'Aigle regorge d'artistes en herbe. Le dernier déjà, le municipal proposait un concours de photo artistique, pour lequel toute la population fut encouragée à participer. Suite aux succès de ce dernier, un deuxième concours a été lancé, il y a quelques mois.

Cette année, le thème imposé était le suivant : « reconnaissance d'un tableau Impressionniste de la manière d'écouter ou à l'écoute », en lien avec la 5^{ème} édition du festival Normandie Impressionniste.

Une thématique à première vue assez compliquée mais à laquelle on a même fini par inspirer les différents participants au concours.

Parmi la vingtaine de clichés envoyés, onze ont été sélectionnés. Mercredi 3 juillet, à l'occasion du vernissage de l'exposition, les lauréats ont



L'autoportrait de Camille Pissarro à Beauchamp...
Bois de la pierre... Karen, l'une déjà reconduire l'opération... Le thème cho

D'impressionnantes appropriations et réinterprétations

« Nous sommes arrivés à L'Aigle il y a peu. Nous venons de Paris et, à titre personnel, j'ai beaucoup apprécié participer à ce concours. Ça me donne une bonne première image de la ville et ça permet de rencontrer de

« Vous avez plein d'imagination. Ce ne sont pas simplement des photos mais de vraies œuvres que vous nous avez proposées », commentait Didier Cousin, maire adjoint à la culture.

■ **Pratique**
Exposition visible tout l'été
aux Platanes à L'Aigle.
Gratuit.

THE ADAM

■ **Pratique**
Exposition visible tout l'été
aux Platanes à L'Aigle.
Gratuit.

La Ville de L'Aigle vous invite à la 4^e édition de la Semaine Verte, un événement dédié à la sensibilisation à l'environnement et aux initiatives écoresponsables. Ateliers, randonnées, rencontres et animations rythmeront cette semaine, ouverte à tous et entièrement gratuite.

En point d'orgue, la Foire aux Arbres se tiendra samedi 8 et dimanche 9 mars 2025, un rendez-vous incontournable pour les amateurs de nature et de jardinage.

Les conseils des professionnels
Du 3 au 9 mars 2025, la Semaine Verte proposera plusieurs animations pour sensibiliser petits et grands à l'environnement. Elle débutera par une visite du Smirton lundi 3 mars, offrant une immersion dans la gestion et le traitement des déchets. Mercredi 5 mars, une randonnée écolo de 5 km permettra aux participants de nettoyer la ville tout en découvrant la nature locale. Ces activités gratuites sont ouvertes à tous, avec une réservation

La Foire aux Arbres, les 8 et 9 mars, réunira sur les places Boislandry et de l'Europe de nombreux pépiniéristes, horticulteurs et paysagistes, ainsi qu'un marché de producteurs locaux et éco-responsables. Un atelier de teinture naturelle sera proposé en continu, et des animations comme le vélo broyeur



Dame Nature et La Pie feront partie de la déambulation Cio Les Embobineuses

et la sensibilisation au compostage par le Smirtom ponctuel obligatoire en Mairie ou au 02 33 84 44 44. - Marché de producteurs locaux et éco-responsables.

ront l'événement. La compagnie Les Embobineuses animera le week-end avec des déambulations poétiques et théâtrales, tandis qu'un foodtruck assurera la restauration sur place.

MERCREDI 5 MARS. Rando écolo de 14 à 16h avec parcours de 5 km pour nettoyer la ville et la nature. Départ devant l'Office de tourisme. Réservation obligatoire.

- Animation vélo broyeur et sensibilisation au compostage par le Smirtom.
- Déambulations de 30 minutes par la Cie Les Embobineuses avec Dame Nature et

Programme de la Semaine Verte

LUNDI 3 MARS. Visite du Smirton de 14 à 16h, découvrez le fonctionnement du traitement des déchets lors d'une visite guidée du Smirton. Départ en bus devant l'Office de tourisme à 13h45. Sur réservation

8 & 9 MARS. Foire aux Arbres sur les places bioandry et de l'Europe de 10 à 19h.

- Pépiniéristes, horticulteurs, paysagistes, décoration de jardin...
- Atelier « Teinture naturelle » en continu.

le food-truck Cali's Truck (pizzas, hot-dogs, crêpes, pâtisseries).

■ **Pratique Informations et réservations sur ville-laigle.fr et au 02 38 344 444**

8 & 9 MARS. Foire aux Arbres sur les places Boislandry et de l'Europe de 10 à 19h.

- Pépiniéristes, horticulteurs, paysagistes, décoration de jardin...
- Atelier « Teinture naturelle » en continu.

le food-truck Cali's Truck (pizzas, hot-dogs, crêpes, pâtisseries).

■ Pratique Informations et réservations sur ville-laigle.fr et au 02 33 84 44 44

La municipalité multiplie les initiatives pour rendre la ville plus attractive et cela ne concerne pas seulement les crottes de chiens et les déchets ménagers. Au cimetière aussi elle s'attache à aménager un cadre respectueux des défunts.

Même si la ville de l'Agde ne fait pas la course aux lauriers dans les différents concours nationaux de collectivités engagées dans des agglomérations où il faut faire les premiers pas, elle couvre pour améliorer le cadre de vie de ses habitants.

« Nous avons décidé de faire tout ce que peut permettre de rendre la ville plus verte et plus accueillante », poursuit Philippe Baudou, directeur général de l'Agde Agglomération Communale.

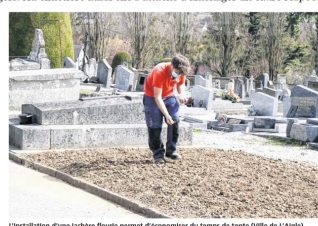
Et Didier Coust, responsable technique de l'Agence d'urbanisme de l'Agde, ajoute :

« La ville de l'Agde a opté pour la chic et de bon goût la biodiversité en installant des espaces de maignies fleuris. »

En sortent aussi les insectes utiles mais pas les nuisibles. Une fois par semaine, une équipe municipale effectue une limitation de l'entretien avec l'aide de la marche et du débroussaillage par les habitants. Cette alternative est la plus proche de la nature et respectueuse de l'environnement. Elle permet à la flore de se régénérer et à la faune de trouver refuge.

« Cette nouvelle approche permettrait de nouvelles initiatives pour les collectivités », assure l'Institut Français Interparcible. « Nous allons explorer notre rôle de médiateur entre les citoyens et les secteurs concernés », assure l'Institut Français Interparcible. « Nous allons créer une aide aux habitants pour leur permettre de créer une agglomération plus verte et plus accueillante. »

« Cette nouvelle approche permettrait de nouvelles initiatives pour les collectivités », assure l'Institut Français Interparcible. « Nous allons explorer notre rôle de médiateur entre les citoyens et les secteurs concernés », assure l'Institut Français Interparcible. « Nous allons créer une aide aux habitants pour leur permettre de créer une agglomération plus verte et plus accueillante. »



L'installation d'une jachère neige permet d'économiser du temps de fonte (ville de L'Ange).

« Respect
de la nature »

« Pour ce faire, des actions sont mises en place avec notamment l'objectif de sensibiliser chacun au respect de la nature et à la lutte contre les incivilités. D'autant plus avec l'arrivée des beaux jours et le printemps qui pointe le bout de son nez, chacun souhaite pouvoir se promener aux alentours de chez soi dans un environnement propre et agréable ». Parmi ces initiatives, on trouve une campagne de communication

Des fleurs toute l'année

Des fleurs toute l'année

Au cimetière, là où les opérations de relevage de tombes ont laissé des espaces inoccupés, une des solutions de facilité était de ne rien faire. La munici-



Des panneaux précisent la démarche de la Ville

Th. Rouss

révélé la fragilité du sol autour des troncs des platanes du square Eugène Pasquis. Un périmètre autour de ceux-ci sera prochainement instauré, pour permettre au sol de se régénérer.

L'élague bisannuel a révélé la fragilité du sol autour des troncs des plantes du square Eugène Pasquis. Un périmètre autour de ceux-ci sera prochainement instauré, pour permettre au sol de se régénérer.



Un paillis de copeaux de bois sera installé autour des troncs des platanes tricentennaires afin de préserver leurs racines (photo : Antoine Ménard)

Ce devait être un élagage de routine, comme réalise tous les deux ans. Clément Tanguy, arboriste grimpeur de l'entreprise Au sommet de l'arbre, est monté vendredi 9 avril, dans des platanes du square Eugène Iyas. Objectif : « enlever les bois morts et les rejets », selon l'intéressé. « Il s'agit d'une taille très douce, à la charge, poursuit Didier Cousin, rien d'adjoint au cadre de vie. Ce n'est pas que ça ait de conséquences, c'est juste une petite vérification. »

de, Clément Tanguy se rend compte que l'activité humaine est en péril la bonne santé des plantes. Il fait la référence à l'incendie de branches, aux grâces sur les écorces et surtout piétinement sur les racines, pieds des arbres.

En concertation avec Fabrice Luchini, l'agent de maîtrise des espaces verts de la Ville, il

« On le fait pour préserver un joyau »

Cousin : « C'est primordial d'expliquer. On ne le fait pas pour embêter, mais pour préserver un joyau. » Pour rappel, les arbres ont reçu le label « arbres remarquables de

née, le magazine *Terre Sauvage* et l'Office national des forêts (ONF) les ont classés « arbre de l'année », une distinction nationale.

La mesure prise par la municipalité devrait permettre d'allonger leur durée de vie. Selon certains botanistes, les platanes déjà centenaires pourraient atteindre une existence millénaire.

Arthur Massot



Clément Tanguy est monté à la corde pour élaguer les deux platanes du square Eugène Pasquis (photo : Antoine Ménard)



La taille avait principalement pour objectif d'enlever les champignons et les bois morts (photo ci-dessus).

LISTING DES ÉQUIPEMENTS (ESPACES VERTS)

Matériel

Coupe Bordures Eliet KS300PRO
Motoculteur Grillo G55
Motoculteur STIHL MH585
Tondeuse Kubota Pro 741
Tondeuse J Deere JX 90CB
Tondeuse J Deere JX 90CB (cimetière)
Tondeuse STIHL RM655VS
Broyeur de branches Bugnot
Aspirateur à feuilles François sur chariot routier
Tondeuse Auto-portée Grillo FD 1309
Tondeuse Auto-portée Kubota G23
Tondeuse Auto-portée Kubota G18 (cimetière)
2 remorques – plateaux linder
Cuve pour l'arrosage sur remorque
« ifor Williams »
Tracteur Kubota L 4100
Broyeur d'accotement Zanon TMO1500
Désherbeur Thermique (cimetière)

Petit Matériel Motorisé

Taille haie STIHL HS 82 R (N°1)
Taille haie STIHL HS 81 R (N°2)
Taille haie STIHL HS 82 T (N°3)
Taille Haie STIHL HS 82 T (N°5)
Taille Haie télescopique STIHL
Taille Haie Télescopique STIHL HL94C
Tronçonneuse STIHL MS 150 (N°5)
Tronçonneuse STIHL MS 150 (N°6)
Tronçonneuse STIHL MS 211 (N°1)
Tronçonneuse STIHL MS 241 (N°4)
Tronçonneuse STIHL MS 241 (N°8)
Tronçonneuse STIHL MS 391 (N°3)
Tronçonneuse STIHL MS 661 (N°7)
Tronçonneuse echo CS 3000 (N°2)
Tronçonneuse Télescopique STIHL
Souffleur STIHL BG 86 (N°1)
Souffleur STIHL BR 86 (N°2)
Souffleur STIHL BR 60 (N°4)
Souffleur STIHL BG 86 (N°6)
Souffleur STIHL BR 600 (N°1)
Souffleur STIHL BR 700 (N°3)





Cèdre du Liban sous la neige, Bois de la Pierre



Mairie de L'Aigle – Place Fulbert de Beina – 61300 L'AIGLE
Tél : 02 33 84 44 44 – www.ville-laigle.fr